

(Re)Lire Contacts de civilisations en Martinique et en Guadeloupe, de Michel Leiris. Extraits de texte présentés par Jean-Luc Bonniol et Ary Gordien

Jean-Luc Bonniol, Ary Gordien

▶ To cite this version:

Jean-Luc Bonniol, Ary Gordien. (Re) Lire Contacts de civilisations en Martinique et en Guadeloupe, de Michel Leiris. Extraits de texte présentés par Jean-Luc Bonniol et Ary Gordien. Appartenances & Altérités, 2021, 1, n.p. 10.4000/alterites.386. hal-04011970

HAL Id: hal-04011970

https://hal.science/hal-04011970

Submitted on 2 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.





Appartenances & Altérités

1 | 2021 Race et biologie

(Re)Lire Contacts de civilisations en Martinique et en Guadeloupe, de Michel Leiris. Extraits de texte présentés par Jean-Luc Bonniol et Ary Gordien

Jean-Luc Bonniol et Ary Gordien



Édition électronique

URL: https://journals.openedition.org/alterites/386

DOI: 10.4000/alterites.386

ISSN: 1953-7476

Traduction(s):

(Re)Reading *Contacts of civilizations in Martinique and Guadeloupe*, by Michel Leiris. Text excerpts presented by Jean-Luc Bonniol and Ary Gordien¹ - URL: https://journals.openedition.org/alterites/388 [en]

Éditeur

Urmis

Ce document vous est offert par École des hautes études en sciences sociales (EHESS)



Référence électronique

Jean-Luc Bonniol et Ary Gordien, « (Re)Lire *Contacts de civilisations en Martinique et en Guadeloupe*, de Michel Leiris. Extraits de texte présentés par Jean-Luc Bonniol et Ary Gordien », *Appartenances & Altérités* [En ligne], 1 | 2021, mis en ligne le 29 juin 2021, consulté le 02 mars 2023. URL: http://journals.openedition.org/alterites/386; DOI: https://doi.org/10.4000/alterites.386

Ce document a été généré automatiquement le 16 février 2023.



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International - CC BY-NC-ND 4.0

https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/

(Re)Lire Contacts de civilisations en Martinique et en Guadeloupe, de Michel Leiris. Extraits de texte présentés par Jean-Luc Bonniol et Ary Gordien¹

Jean-Luc Bonniol et Ary Gordien

- Nous avons décidé de présenter dans cette première livraison de la nouvelle formule des Cahiers de l'Urmis Appartenances & Altérités des extraits de l'ouvrage de Michel Leiris, Contacts de civilisations en Martinique et en Guadeloupe, paru en 1955 sous l'égide de l'Unesco. Ce texte nous paraît en effet remarquable par la finesse et l'acuité de l'analyse face à des sociétés structurées historiquement par le critère racial, et par ses intuitions théoriques, fort en avance sur son temps, du moins pour la recherche française, dans le domaine des relations raciales.
- Ce texte s'inscrit dans une action au long cours de l'Unesco, engagée, au sortir de la seconde guerre mondiale, après les horreurs nazies, dans une réflexion sur la question raciale. En témoignent les déclarations sur la race qui se succèdent de 1950 à 1967, dont on trouvera à l'intérieur de ce numéro une évocation dans l'entretien avec Jean Benoist, qui participa à la conférence de Moscou en 1964 et à la déclaration qui en fut issue. En témoignent également une série de publications annexes commandées à des chercheurs de haut vol, comme C. Lévi-Strauss, qui rédigea pour l'occasion son fameux Race et histoire (1952), mais aussi comme Michel Leiris lui-même, avec un texte intitulé Race et civilisation, paru un an plus tôt, en 1951. À la toute fin des années 1940 celui-ci est déjà à la tête d'une œuvre littéraire reconnue, et d'un bagage ethnographique conséquent depuis sa collaboration avec Marcel Griaule et la publication de son essai, tout à la fois littéraire et scientifique, L'Afrique fantôme (1934). C'est à ce titre qu'il a été approché par l'Unesco en quête de collaborateurs dans le cadre de son programme sur

- la question raciale, à l'instigation d'Alfred Métraux, alors directeur du programme, et a rédigé une note préalable sur « les causes sociales du préjugé de race » (Maurel 2007).
- En ce tout début des années 1950, les Antilles françaises, « vieilles colonies » car vestiges du premier empire colonial français mis en place au XVIIe siècle, tout comme la Guyane et la Réunion, viennent de sortir de leur statut colonial et ont accédé au statut de département par la loi d'assimilation portée par les députés communistes Aimé Césaire et Léopold Bissol en 1946. Elles ont bien sûr hérité de leur passé une structure socio-raciale marquée par la prépondérance, sociale et économique, des Blancs originaires, en position de supériorité par rapport à la masse de la « population de couleur », mais sans tensions raciales meurtrières... De plus aucune ségrégation juridique ne vient s'ajouter à ce tableau: les habitants des Antilles participent désormais à la vie politique nationale, par le biais de leurs représentants élus. Situation qui présente un contraste évident avec d'autres sociétés multiraciales, à commencer par les États-Unis, où règnent encore la ségrégation et des lois discriminantes à l'encontre de la population « noire », source de conflits récurrents, avec leur lot d'habituels homicides (demeurant fréquemment impunis). C'est la raison pour laquelle l'Unesco entend documenter ces cas de coexistences raciales « harmonieuses » à travers des études qui permettraient d'apporter « une contribution positive à la solution du problème racial ». Le Brésil paraissant présenter un autre cas de situations raciales « heureuses », sont réalisées deux études, l'une par un anthropologue américain, Charles Wagley, Races et Classes dans le Brésil rural (1952), l'autre par un chercheur brésilien, Thales de Azevedo, Les élites de couleur dans une ville brésilienne (1953). Et c'est dans ce cadre que Michel Leiris recoit la commande pour une contribution sur les Antilles françaises, qui donnera lieu à Contacts de civilisations en Martinique et en Guadeloupe (1955), ouvrage paru sous l'égide conjointe de l'Unesco et de l'éditeur Gallimard.
- Michel Leiris a déjà séjourné aux Antilles en 1948, du 28 juillet au 12 novembre. À la demande d'Aimé Césaire et de l'historien Charles-André Julien (1891-1991), Michel Leiris a en effet effectué une mission ethnographique en Martinique et en Guadeloupe grâce à une bourse attribuée à l'occasion du centenaire de la Révolution de 1848 et de l'abolition de l'esclavage. Il a été aussi chargé par les Affaires étrangères d'une mission de relations culturelles en Haïti, où il séjourne du 24 septembre au 28 octobre et où il retrouve Métraux (dans le recueil Cinq études d'ethnologie, paru en 1969, il rappelle les liens forts qui l'unissaient à Métraux et quelques anecdotes relatives à leurs « errances » sur l'île, notamment leurs visites à des sanctuaires vodou²). Voyage « féerique » - malgré la constatation qu'il fait des conditions déplorables dans lesquelles vit la majorité des gens de couleur et de l'« oppression constante des petits par les grands » - qu'il effectue « sous le signe de l'admiration et de l'amitié qu'il [a] pour Aimé Césaire ». Durant son séjour il prononce trois conférences, dont l'une est inspirée par son voyage: « Antilles et poésie des carrefours ». Pour mener à bien l'enquête que lui a commandée l'Unesco, toujours par l'intermédiaire d'Alfred Métraux, Leiris accomplit une nouvelle mission de quatre mois en Martinique et en Guadeloupe, du 21 mars au 21 juillet 1952.
- Antiraciste convaincu, Michel Leiris pointe dans sa première note sur le sujet, largement reprise dans son opuscule, les différentes circonstances dans lesquelles se constitue le préjugé racial: situation coloniale avec appropriation des terres et exploitation des richesses; compétition économique entre groupes d'origine

différente; arme de protection contre des immigrants pauvres; instrument d'une nation pour forger son unité autour de l'idée d'une « race de seigneurs » en vue d'une politique de conquêtes; désignation par un État d'un bouc émissaire en vue de canaliser le mécontentement populaire et, enfin, ce qui est digne d'être noté, réaction « normale » d'un groupe d'humiliés et d'offensés qui éprouve le besoin de renforcer sa conscience de lui-même pour réagir contre l'oppression. Il s'agit bien là pour lui d'un préjugé, dans la mesure où il repose sur un « jugement de valeur non fondé objectivement et d'origine culturelle [...]. Lié essentiellement à des antagonismes reposant sur la structure économique des sociétés modernes, c'est dans la mesure où les peuples transformeront cette structure qu'on le verra disparaître ».

- À la même période (exposé fait le 7 mars 1950 devant l'association des travailleurs scientifiques) il avait pointé le paradoxe de l'ethnologue en situation coloniale, désireux de contribuer à l'émancipation des sociétés dominées qu'il étudie mais irrémédiablement ramené à son appartenance à la société dominante... Leiris semble avoir été mal à l'aise par l'ambiguïté de la mission qui lui a été confiée, comme il a pu s'en ouvrir à son ami Métraux: tout au long de son enquête, il s'aperçoit que l'image idéale postulée au départ ne correspond pas à la réalité... Mais, par honnêteté scientifique, il explore toutes les strates, sociales et raciales de la société antillaise, s'efforçant de dresser un constat le plus objectif possible de la situation...
- Dans son introduction, Michel Leiris rappelle les objectifs de sa première mission en Martinique, Guadeloupe et Haïti (c'est-à-dire des trois Antilles qui ont à la fois le français comme langue officielle et le créole à base lexicale française comme langue populaire): « rechercher ce qui peut y être relevé comme traits de civilisation d'origine africaine ». Il précise bien que sa seconde étude dans les Antilles françaises sera « purement sociologique » et ne prendra pas « la forme d'une enquête administrative » et qu'elle « sera menée en toute objectivité, abstraction faite de considérations d'ordre politique », avec pour finalité « d'amener les Martiniquais et les Guadeloupéens de couleur, [...] citoyens français à une égalité concrète (point seulement juridique) avec les autres citoyens [...] sans qu'ils doivent renoncer pour autant à ce qui leur appartient en propre sur le plan des particularismes régionaux ». Il décline ensuite cette réflexion selon trois grands axes :
 - 1. Réfléchir sur la diffusion de la culture française, dans les « masses de couleur », cas particulier du problème général de l'éducation populaire ;
 - 2. Réfléchir à la contribution spécifique que l'on peut attendre de ces mêmes masses, dont la provenance est reliée « ne serait-ce que lointainement et de façon très fragmentaire » à des civilisations « autres qu'européennes » ;
 - 3. Contribuer à l'élimination des préjugés raciaux.
- Il ajoute que la recherche s'est faite par la collecte de documents administratifs et non administratifs, par des interviews de personnalités variées et nombreuses, enfin grâce à des observations personnelles informelles.
- La structure de l'ouvrage est tripartite. La première est une présentation des Antilles françaises, où l'on trouve notamment une « histoire du peuplement », où sont rappelées, de manière très claire, les grandes lignes de l'histoire des îles, autour du thème des apports de population, essentiellement liés à la colonisation et à la traite, nourrissant une rétrospective sur le système esclavagiste et les relations raciales qu'il a générées. La deuxième est consacrée à une analyse de la culture française en Martinique et en Guadeloupe : elle porte essentiellement sur l'institution enseignante,

abordant *in fine* le problème d'une culture spécifiquement essentiellement antillaise, où est avant tout mis en avant le rôle joué par les intellectuels locaux. La troisième partie, intitulée prudemment, évacuant par là le terme de « race », « les relations entre catégories fondées sur l'origine », est le cadre des extraits ici présentés.

Dans sa partie intitulée « histoire du peuplement », Michel Leiris pose les bases historiques de la situation raciale aux Antilles, en se livrant à une rétrospective, très informée, de l'histoire des deux îles, depuis les Indiens caraïbes, vite disparus suite à la prise de possession par les Français en 1635, mais par rapport auxquels certains sujets peuvent alléguer des « généalogies fantasmées ». À partir de cette date s'opère un peuplement composé de «Blancs» venus d'Europe (arrivés souvent comme « engagés ») et de « Noirs » transportés d'Afrique pour constituer la main-d'œuvre servile conçue comme nécessaire aux cultures de plantation (au premier rang desquelles la canne à sucre), main-d'œuvre dont le nombre surpasse la population blanche dès la fin du XVII^e siècle. Est rappelé le décret royal dit *Code noir*, qui régissait la mainmise des maîtres sur les esclaves tout en garantissant pour ces derniers un semblant de garantie juridique... Michel Leiris insiste ensuite sur le fait majeur de l'existence de rapports sexuels constants entre les deux groupes (hommes blancs, femmes noires), ce qui a alimenté un processus de métissage et contribué à l'émergence de la catégorie intermédiaire des mulâtres... Il peut par là dresser un tableau général de la société antillaise à la veille de la Révolution : un étagement de classes à quoi répond, sans le recouper absolument, un étagement de races (Blancs, mulâtres au sens large, nègres). Dans cette société doublement stratifiée, selon la classe et selon la race, les Blancs, « soucieux de se maintenir comme classe dominante » (même si a subsisté jusqu'au XX^e siècle un reliquat de Blancs pauvres...), redoutent l'ascension des mulâtres et « cette crainte est aggravée par la situation ambiguë que les mulâtres doivent à leur caractère de "sang-mêlé": ils sont liés d'une part avec la classe servile (où ils comptent des parents) et, d'autre part, souvent apparentés notoirement à des Blancs ».

Revenant sur l'application tardive des idées de la Révolution aux colonies, il rappelle l'octroi des droits politiques à la totalité des hommes de couleur libres (Convention nationale : 28 mai 1792) ; décret abolissant l'esclavage (5 février 1794), qui n'est guère appliqué qu'à Saint-Domingue et à la Guadeloupe, les autres îles françaises étant occupées par les Anglais ; révolte de l'officier de couleur Louis Delgrès suite au débarquement à la Guadeloupe du général Richepanse, envoyé par Bonaparte pour rétablir l'ordre ancien : encerclé, il se fit sauter avec trois cents hommes (28 mai 1802), et est demeuré depuis l'une des gloires des Antilles françaises. Au même moment, Toussaint Louverture, leader de la révolte à Saint-Domingue, est arrêté puis déporté en France, ce qui n'empêcha pas la victoire de l'insurrection et la proclamation de l'indépendance d'Haïti le 1^{er} janvier 1804. Pendant près d'un demi-siècle, l'esclavage continua de sévir en Martinique et en Guadeloupe, jusqu'à son abolition en 1848, qui entraîna de profonds bouleversements dans l'économie des deux îles :

[...] au point de vue économique, la substitution du travail salarié au travail servile évidemment moins coûteux fut [...] une cause de difficultés financières pour nombre de producteurs ; aussi a-t-on vu s'accentuer un processus de concentration industrielle et agricole amorcé dès avant l'abolition, mouvement qui s'accéléra, tant en Martinique qu'en Guadeloupe, à partir du moment où un régime d'exploitation de type capitaliste se substitua à un régime de type plus ou moins féodal mais qui, surtout, apparaît lié aux crises dues à la concurrence de l'industrie des sucres extraits de la betterave, dont l'Europe avait vu le grand essor dès la première moitié du siècle.

- Sont pointées à ce propos les différences entre la Guadeloupe, où se sont implantées des sociétés anonymes, et la Martinique, encore marquée par la prédominance de sociétés familiales détenues par les Blancs créoles... Abolition qui entraîna également des crises de main-d'œuvre qui amenèrent l'introduction, en Martinique et en Guadeloupe, de groupes nouveaux de travailleurs, selon un système d'engagements, dont la plupart se fixèrent : Africains dit *Congos*, Indiens dit *coolies* (qui ne se sont pas entièrement fondus avec le reste de la population de couleur et qui ont conservé certaines particularités culturelles, pratiquant notamment des rites qui leur sont propres); Chinois et Annamites, Libanais et Syriens... Derniers arrivés : les métropolitains, en nombre notable du fait de la départementalisation acquise en 1946 mais dont la plupart ne se fixent pas, ce qui n'empêche pas qu'ils soient à l'origine d'une tension socio-raciale constituant l'un des principaux problèmes de coexistence des groupes dans les deux îles, accentués par l'émergence d'une intelligentsia locale, due à une large diffusion de l'instruction.
- Nous avons, dans les extraits ici présentés, introduit, pour souligner l'argumentaire, des sous-titres qui ne figurent évidemment pas dans le texte initial, ainsi que quelques notes explicatives (indiquées par les abréviations JLB et AG).

Race et classe

Michel Leiris débute par un constat : Martinique et Guadeloupe se caractérisent par une structure socio-raciale complexe. Fidèle à une orientation théorique marxiste, il s'efforce, tout au long du tableau qu'il dresse de la situation, de pointer les correspondances problématiques entre « races » et classes.

La société créole actuelle peut être répartie en trois grandes sections. Blancs de la haute bourgeoisie, mulâtres de la classe moyenne, nègres des couches populaires. Telle est la vue d'ensemble, conforme à un schéma traditionnel, que Martiniquais et Guadeloupéens ont d'une stratification sociale plus compliquée en fait, puisque la division à base raciale (elle-même assez floue, vu la multiplicité des types intermédiaires) ne recoupe que très approximativement la division à base économique et que, sans même parler des Blancs pauvres non plus que des quelques Noirs que la bourgeoisie riche (en Martinique du moins) peut compter dans ses rangs, on trouve des Blancs et des Noirs à côté des mulâtres dans la classe moyenne, un certain nombre de mulâtres appartenant par ailleurs aux sphères de la haute bourgeoisie (ceux qu'on nomme en Martinique les « grands mulâtres ») et une masse de gens qui se rangeraient logiquement dans la catégorie des métis, vu leur ascendance mixte, se trouvant englobés avec les nègres dans les couches populaires. « Tout' nèg' riche c'est mulât', tout' mulât' pauv' c'est nèg' », assurait en 1843 l'Haïtien Jean-Jacques Acaau, leader de l'insurrection paysanne du Sud, en un aphorisme passé à l'état de dicton, ce qui paraît montrer que la relativité de cette division tripartite n'est nullement méconnue par les Antillais.

Quelques notables de race blanche (grands propriétaires, dirigeants et actionnaires des sociétés, exportateurs, etc.) ont donc la maîtrise économique dans l'une et l'autre des deux îles, à cette différence près qu'en Martinique ces Blancs sont des originaires alors qu'en Guadeloupe beaucoup d'entre eux ne sont que les représentants de sociétés métropolitaines et d'autres des Blancs martiniquais qui occupent dans l'industrie sucrière une place assez importante pour que bien des Guadeloupéens puissent dire que la Martinique est en passe de « coloniser » sa voisine. Entre cette classe dominante d'effectif très restreint (où de rares éléments de couleur parviennent à prendre place) et la masse des travailleurs salariés et petits propriétaires ou colons, masse dont le noyau est constitué par les

descendants plus ou moins mélangés des anciens nègres esclaves, il existe une classe moyenne composée surtout de gens de couleur, dont beaucoup sont les descendants des anciens « hommes de couleur libres », et dans laquelle se rangent avec quelques ruraux ou semi-ruraux (moyens propriétaires et « géreurs » d'habitations, ces derniers étant souvent des Blancs auxquels sont subordonnés des « économes » de couleur) les fonctionnaires, la plupart des commerçants et tous les membres des professions libérales (notaires, avocats, médecins, etc.).

L'ensemble de la masse laborieuse que représentent les ouvriers agricoles ou industriels et les petits producteurs est constituée par des Noirs ou des gens de couleur, exception faite de la plupart des habitants des Saintes et de Saint-Barthélemy ou de groupes très restreints tels que les « Matignons » de la Grande-Terre...

C'est aux mulâtres également que revient, en Martinique, une part importante de la distillerie, grande industrie antillaise après celle du sucre, et ils figurent aussi parmi les principaux importateurs (dans cette île on cite par ailleurs un Noir parvenu, sur le plan strictement local, à une situation de magnat dans le trafic des rhums). Toutefois, en Martinique aussi bien qu'en Guadeloupe, ce sont les Blancs créoles qui non seulement ont la haute main sur le négoce d'exportation mais occupent la place éminente dans le négoce d'importation (denrées alimentaires, matériaux de construction, grosse quincaillerie, matériel pour l'industrie, engrais, produits fabriqués, etc.), en sorte qu'ils viennent au premier rang dans la catégorie de ces gros commerçants qu'on appelle à Fort-de-France les « négociants du bord de mer », groupe qui en Martinique se situe socialement aussitôt après celui des grands industriels et propriétaires fonciers.

En Martinique, ceux des habitants qu'on appelle communément les « békés » ou, quant à certains d'entre eux, les « Blancs de la route de Didier » (d'après le nom du quartier haut qui est la partie élégante de Fort-de-France) – soit les Blancs originaires, au nombre de quelques milliers et dont un petit noyau de familles détient la maîtrise économique de l'île – forment un cercle fermé où l'on est étroitement solidaire quelles que puissent être, au demeurant, les rivalités personnelles. Une endogamie presque aussi absolue qu'à l'époque de l'esclavage étant de règle chez eux, tous sont plus ou moins alliés ou apparentés, de sorte qu'un Blanc créole dans l'embarras trouvera toujours parmi les autres Blancs créoles un parent ou une relation qui ne lui fournira peut-être pas les moyens de vivre mieux qu'en « béké goyave » ou « béké malou » (Blanc peu fortuné de la campagne), mais, du moins, le pourvoira d'un emploi qui l'empêchera de tomber dans une misère préjudiciable au prestige de la caste. C'est ce que donne à entendre le dicton : « Tout' béké cé béké. Béké quimbé la queue béké » (Tous les « békés » c'est des « békés », un « béké » tient [toujours] la queue d'un [autre] « béké »).

En Guadeloupe, où l'industrie sucrière est passée pour la plus large part entre les mains de sociétés métropolitaines et pour une part importante également entre celles de créoles appartenant à deux des grandes familles blanches martiniquaises, ceux qu'on désigne sous le nom de « Blancs pays » n'ont pas la suprématie quasi féodale qu'ont les « békés » en Martinique et, bien que jaloux eux aussi de l'intégrité de leur race, constituent un milieu plus divisé. À l'exception de quelquesuns d'entre eux qui occupent des positions de premier plan dans le secteur de la canne (soit à des postes d'administration soit comme propriétaires...), les plus puissants sont des producteurs de banane établis en Guadeloupe proprement dite ou des importateurs-exportateurs résidant surtout à Pointe-à-Pitre, principal centre commercial. La plupart des grands propriétaires de bananeraies habitent la région de Saint-Claude, station d'altitude située à quelques kilomètres de Basse-Terre et bâtie de villas dont beaucoup appartiennent à ces Blancs ainsi qu'à des Blancs riches des autres régions, de sorte qu'on entend parler en Guadeloupe de la société fortunée que représentent les « Blancs de Saint-Claude » un peu comme il en est en Martinique pour ceux de la route de Didier³.

À Terre-de-Haut et Terre-de-Bas – seuls îlots habités de l'archipel des Saintes – la plupart des habitants sont des cultivateurs ou des pêcheurs, dont une partie (à Terre-de-Haut) de race blanche pure ou très légèrement métissée. La Désirade ne compte guère que quelques Blancs sur ses 1 700 habitants, pêcheurs ou cultivateurs [...].

Traditionnellement, les Blancs représentent la classe dominante, les mulâtres la classe moyenne et les Noirs la classe inférieure. Or il existe des Blancs situés économiquement dans la classe moyenne, voire même dans la classe inférieure (Blancs pauvres de la Grande-Terre, de Saint-Barthélemy, des Saintes, etc.); d'autre part, de nombreux mulâtres sont riches, de même que quelques Noirs. Litigieuse déjà – puisqu'elle s'applique à une masse d'individus dont un certain nombre seulement peuvent être regardés comme des Blancs ou des Noirs purs, le reste présentant une extrême variété de types intermédiaires – la répartition en catégories raciales, telle qu'on l'admet localement, prend-elle le type physique pour critère exclusif ou fait-elle intervenir d'autres éléments arbitraires d'appréciation, telle promotion économique (ou inversement régression) pouvant entraîner par exemple, pour un individu, une promotion (ou régression) équivalente sur le plan des catégories ?

On observe toutefois qu'à ces deux modes de discrimination sociale (économique et, de surcroît, culturel), qu'il est permis de tenir pour communs aux départements antillais et à ceux de la métropole, il s'en ajoute un autre, en Martinique et en Guadeloupe, lié aux conditions spéciales dans lesquelles s'est effectué le peuplement des deux îles: immigration européenne, importation d'Africains et unions tant à l'intérieur de chacune des deux races qu'entre l'une et l'autre sont à l'origine de la population actuelle pour sa quasi-totalité, en sorte que l'hétérogénéité est à tout le moins plus apparente qu'en nos régions, dont le peuplement s'est opéré à partir de groupes humains qui, pour variés qu'ils soient, appartiennent tous à la race blanche. Ces différences de couleur ou, plus largement, de type ne sont pas des différences exclusivement physiques, puisqu'elles s'accompagnent d'un contexte historique dont elles sont la marque visible : toute question raciale mise à part, un Blanc des Antilles peut être immédiatement reconnu pour un descendant d'hommes libres, un Noir (presque à coup sûr) pour un descendant d'esclaves et (avec la même probabilité) celui qui appartient à l'une des catégories intermédiaires pour le produit plus ou moins lointain de l'union de la classe servile avec celle des maîtres ou des gens libres. De plus, on peut dire que dans l'ensemble, quelles que soient les modifications survenues dans la structure sociale, ce sont encore les Blancs qui représentent la classe économiquement la plus haute et les Noirs la classe la plus basse, tandis que les mulâtres se tiennent dans la moyenne; d'où il résulte pour à peu près chaque individu qu'on pourra, sur sa seule apparence physique, présumer sans grand risque d'erreur, sinon le rang qu'il occupe personnellement dans la société, au moins de quelle classe il est issu. Alors qu'en France une personne de l'extraction la plus humble, parvenue à une certaine situation, passera inaperçue dans son nouveau milieu pour peu qu'elle en ait adopté les modes et les manières, il n'est rien de tel aux Antilles : chacun porte sur la face son pedigree et l'homme de couleur même le plus élégant et le plus distingué demeure nécessairement un « homme de couleur », c'est-à-dire quelqu'un dont on sait que sa promotion sociale est récente ou qu'en tout cas il se rattache en un point plus ou moins reculé de son ascendance à une classe inférieure. Les tensions purement sociales qu'on observe dans nos pays ont ici une composante particulière qui les complique: la composante raciale qui ne peut guère qu'aggraver ces tensions, dans la mesure où elle introduit entre les éléments de la population des différences non seulement perceptibles dans l'immédiat et appelant toutes les inférences à quoi prêtent, entre les hommes, leurs dissemblances corporelles, mais historiquement significatives ; dans la mesure également où elle contrarie le facteur de détente que représente la mobilité des classes dans nos sociétés puisqu'un individu, aux Antilles, reste toujours marqué par le milieu dont il provient, et qu'il lui est par conséquent plus difficile qu'ailleurs de s'agréger tout à fait à une classe distincte de celle à laquelle le relient, de façon plus ou moins lâche ou plus ou moins étroite, ses origines proches ou lointaines. Des divisions qui ne recouvrent pas absolument les divisions à base économique et ne présentent qu'une relation des plus vagues avec les catégories culturelles (étant donné la diffusion croissante de l'enseignement sous toutes ses formes et l'influence exercée dans un sens uniformisateur par les institutions démocratiques) se trouvent ainsi créées entre les originaires des Antilles, compte non tenu de cet autre élément du système : les Blancs de la métropole qui, soit comme fonctionnaires soit à tout autre titre, résident pour des laps de temps variés en Martinique et en Guadeloupe et, venus d'un autre climat avec les habitudes, les intérêts ainsi que les idéaux propres à chacun d'eux, participent temporairement à la vie antillaise.

À première vue il peut sembler au visiteur des Antilles françaises - pour évidentes qu'y soient les inégalités sociales - que l'harmonie y est parfaite entre gens se différenciant par le seul aspect physique et que, s'il y a là comme dans l'ensemble du monde moderne des antagonismes de classes, il ne s'y pose du moins aucun problème à proprement parler « racial ». Aux riches demeures de tant de Blancs créoles s'opposent, certes, les masures des basses classes de couleur, et l'on ne rencontre guère de Noirs dans les endroits tant soit peu élégants, mais, outre que sur nos continents les travailleurs ont eux aussi leurs taudis, comme les paysans leurs cabanes, et qu'on ne saurait compter les endroits pratiquement interdits à ceux qui ne disposent que d'un budget modeste, on trouve, par ailleurs, aux Antilles des Blancs pauvres en même temps que des gens de couleur abondamment pourvus, de sorte que même en admettant que dans le cas présent l'inégalité des fortunes est particulièrement criante, rien ne permet encore de parler d'une inégalité à signification raciale. Dans les rues tous se coudoient et il n'est pas rare de voir un passant de race blanche et un passant de couleur se saluer aimablement ou s'entretenir quelques instants sur un ton très cordial. La diversité même des types physiques et la prédominance (sensible surtout en Martinique) des types intermédiaires - mulâtres « blancs », mulâtres « bruns », « câpres » plus proches des Noirs et « chabins » (moins fréquents) alliant une peau et des yeux clairs à des traits négroïdes ou encore des cheveux blonds ou roux mais crépus à une peau plus ou moins foncée - témoignent qu'à tout le moins dans les temps anciens Blancs et gens de couleur se sont abondamment mélangés, et que le préjugé racial, si fortement qu'il ait pu jouer et quelque restriction qu'il ait apportée aux unions légitimes, n'a jamais entraîné une absolue ségrégation puisqu'il n'a pas empêché de nombreux métissages.

Un peu d'attention, pourtant, permet au visiteur de percevoir qu'à la hiérarchie selon laquelle s'ordonnent les classes, à base essentiellement économique, une autre hiérarchie se superpose qui, sans coïncider rigoureusement avec la première, montre que l'évolution qui s'est opérée en Martinique et en Guadeloupe depuis 1848, bien que considérable, est loin d'avoir effacé les vieilles divisions sociales de l'époque esclavagiste : hiérarchie dont les catégories sont encore conformes à la répartition traditionnelle de la population selon l'origine, la catégorie la plus haute étant celle des Blancs purs (ou qui passent pour tels) et la plus basse celle des nègres (dans laquelle se trouvent confondus avec les Noirs tous les individus à peau plus ou moins foncée appartenant aux couches économiquement inférieures) [...]. On voit donc que grosso modo, même dans les villes (où les occupations sont multiples et le brassage social plus poussé qu'à la campagne), ce sont les gens les plus clairs, et tout particulièrement les Blancs, qui occupent les degrés les plus hauts de la hiérarchie. Le schéma traditionnel : classe supérieure blanche, classe moyenne mulâtre, classe inférieure nègre, reste à peu près conforme à la réalité perceptible, mais si choquante que soit pareille répartition il peut sembler, de prime abord, qu'en dehors de ce qui est conflit de classe à proprement parler et des compétitions individuelles il y ait, entre les catégories de couleur, une sorte d'ajustement tel que la question de race n'interviendrait pas expressément dans les antagonismes. Toutefois, cette vue relativement optimiste ne résiste pas à l'examen et l'on a vite fait de constater que les conflits raciaux, s'ils ne sont pas prépondérants, à tout le moins se mêlent inextricablement aux autres conflits qui surviennent à tout moment dans la vie antillaise comme dans celle de la plupart des sociétés.

Le critère de race, ses fondements

15 Le terme de « race » revient de manière récurrente dans le texte, malgré la prééminence qu'il accorde à la position de classe, et Michel Leiris est attentif à dévoiler toutes les dimensions de ce critère de classement...

L'évaluation phénotypique des individus

Outre qu'en règle générale un Blanc originaire, même pauvre, estime qu'un mariage mixte serait pour lui une mésalliance, une nette illustration de cet état de choses est donné par le fait que, dans les milieux de couleur, il est ordinairement regardé comme enviable d'avoir une peau claire et des cheveux non crépus, soit un type physique aussi peu négro-africain que possible : d'un enfant qui, dans une famille, présente des traits négroïdes plus marqués que n'en présentent les autres, on dit couramment qu'il est « mal sorti » et, d'une personne aux cheveux lisses, qu'elle a de « bons cheveux » (Guadeloupe), l'expression « améliorer » ses cheveux étant, de surcroît, employée à propos de quelqu'un qui les rend lisses au moyen d'un produit ou d'une préparation ; par ailleurs, on qualifiera de « brune » une personne au teint assez foncé pour qu'il n'y ait nul doute sur sa couleur et, pour telle autre, on parlera par exemple de son « teint tunisien », comme s'il fallait glisser le plus possible sur l'africanisme de caractères regardés de ce fait, sinon comme inesthétiques, du moins comme exprimant ce qu'il y a de moins flatteur dans le pedigree. Une autre illustration de cette façon de voir est donnée par le fait que le mot « blanc » paraît généralement exempt de valeur péjorative tandis que le mot « noir » et surtout le mot « nèg' », évoquant un passé de servilité, ne sont jamais neutres et seront fréquemment employés dans les milieux de couleur, non comme des qualificatifs anodins, mais en pleine connaissance du discrédit attaché aux caractères physiques auxquels ils se réfèrent: « Ils sont très noirs, mais ils sont tous bien », diront certains, par exemple, d'une famille bien cotée dont les membres ont le teint très foncé; soit en manière de plaisanterie soit comme injure positive, il arrivera qu'on se traite mutuellement de « nègre » ou de « négresse », ou bien encore on appliquera ce qualificatif à sa propre personne ou à celle d'un semblable tantôt parce qu'on entend ironiquement exprimer que, pour les autres, on n'est rien de plus que des nègres, tantôt parce que reprendre à son compte une telle étiquette revient à affirmer qu'on peut, sans nulle honte, appartenir à cette catégorie dépréciée4. Tout se passe, en somme, comme s'il était de notoriété publique aux Antilles que c'est une déficience que d'être noir; même si, au point de vue économique, sa position est modeste, voire misérable, une personne de couleur se prévaudra volontiers de ce qui peut la différencier des Noirs ; et il existe des dictons pour railler, chez les mulâtres, avec l'attitude de supériorité que nombre d'entre eux affichent à l'égard des plus foncés, la propension qu'auraient souvent ces membres de la catégorie intermédiaire à oublier que leur ascendance les apparente aux nègres : « Mulàt' ka oublié qui nég'esse c'est maman-li » (le mulâtre oublie que la négresse est sa mère), assure-t-on ironiquement dans les milieux noirs de la Guadeloupe.

Qu'il ait ou non une certaine connaissance des données de l'anthropologie, l'observateur non originaire qui vient en Martinique ou en Guadeloupe a tôt fait de constater que sa perspicacité est souvent en défaut quand il lui faut savoir, se fiant au seul aspect de la personne avec laquelle il entre en contact, dans quelle catégorie raciale elle est rangée localement : tel individu qu'il regarde comme un Blanc est en fait classé parmi les mulâtres, tel autre qu'il prend pour un mulâtre est en fait un Blanc créole, tel autre est étiqueté mulâtre alors qu'il le croyait Noir, etc. Même lorsqu'il saura que la couleur de la peau et la structure du visage ne sont pas les seuls caractères retenus pour cette classification et que la qualité des cheveux (plus ou moins lisses ou crépus) y joue un rôle de premier plan, ses incertitudes demeureront fréquentes. Comme il verra, en outre, les membres d'une famille présenter souvent entre eux des différences très notables alors qu'ils sont tous rangés dans une même catégorie, il en viendra bientôt à reconnaître que ce n'est pas le type physique qui s'avère déterminant, dans un classement dont il importe de ne pas oublier qu'il est traditionnel et non pas scientifique.

Le contrôle généalogique

En Martinique et en Guadeloupe, vu l'étroitesse du milieu, les généalogies sont généralement connues (à tout le moins de manière globale) et c'est selon sa généalogie, ou ce qu'on croit en savoir, qu'un individu se trouvera classé: est considéré comme un Blanc celui dont l'ascendance est en principe exclusivement blanche, comme un mulâtre celui qui a une double ascendance, comme un Noir celui dont l'ascendance est essentiellement noire. Ces distinctions étaient autrefois plus nuancées et des termes spéciaux désignaient un nombre élevé de catégories, établies non seulement d'après la proportion théorique de sang blanc et celle de sang noir attribuable à l'individu considéré mais, à proportions égales, d'après la catégorie du père et celle de la mère ; ces distinctions sont aujourd'hui tombées en désuétude, bien qu'on distingue encore deux catégories de mulâtres (dont les « mulâtres blancs ») et qu'on parle encore de « câpres » ou de « câpresses » pour des individus situés entre les Noirs et les mulâtres, la dénomination (au demeurant d'emploi courant) de « chabins » ou « chabines » ne désignant pas une catégorie mais des individus qui semblent présenter, au lieu d'un amalgame, une combinaison paradoxale de traits des races noire et blanche⁵. Dans cette perspective généalogique dont l'importance est demeurée primordiale, les Blancs sont des descendants d'Européens, les Noirs des descendants d'Africains, les mulâtres des descendants d'Européens et d'Africains; mais un tel mode de classification n'a pas seulement une signification ethnique, car les Européens qui se sont établis aux Antilles (et même les travailleurs contractuels qu'étaient les « engagés ») ont toujours eu le statut d'hommes libres, alors que les Africains venaient aux îles en qualité d'esclaves et que les premiers mulâtres, issus pour la plupart des relations illégitimes des Blancs avec leurs concubines de couleur, représentent - même dans le cas des enfants nés légitimement de gens mariés, de telles unions ne soulevant pas le blâme alors que les colons étaient à peine installés - les résultats de l'union d'esclaves ou anciens esclaves avec des individus appartenant à la classe des gens libres. Dans une telle perspective, la qualification raciale se trouve donc être en même temps une qualification sociale, puisque les Blancs se rattachent par définition à la classe des maîtres ou tout au moins des hommes libres, les Noirs à celle des esclaves, tandis que les mulâtres ont une ascendance partiellement servile et, dans la mesure où ils apparaissent historiquement comme les fruits non seulement du métissage mais de l'illégitimité (ou de ce qui ne tarda pas à être tenu pour une mésalliance), font figure de race bâtarde au sens propre du terme.

Racialement et socialement définis par une généalogie qui n'est un mystère pour personne, un grand nombre de mulâtres et autres gens de couleur se trouvent en une position singulière vis-à-vis de certains Blancs créoles, avec lesquels ils sont unis, malgré la différence des races, par des liens connus de parenté, soit qu'ils se présentent comme les membres d'une lignée illégitime constituant (selon l'expression de M. Gilbert Gratiant) une « famille adventive » par rapport à la lignée légitime, soit comme ceux d'une lignée légitime issue d'un Blanc mésallié et entrant

dans la composition de ces groupes de « familles parallèles » dont certaines branches sont blanches et les autres de couleur.

Il est notoire que maints mulâtres sont les enfants naturels que tel Blanc créole a eus d'une personne de couleur, laquelle, dans la plupart des cas, appartient à un milieu modeste. S'il s'agit d'un Blanc qui avait une position économique importante et a veillé à son éducation, l'intéressé peut jouir d'une relative considération dans le milieu blanc créole, étant entendu qu'il ne devra jamais se prévaloir de cet apparentement. En principe (mais surtout dans l'ancienne génération aux habitudes patriarcales), un Blanc créole qui se respecte fait quelque chose pour ses enfants naturels: il les emploie dans son entreprise ou les établit d'une autre manière et, dans les meilleurs cas, leur fait faire des études et va même, éventuellement, jusqu'à la reconnaissance légale. Il y a souvent rivalité déclarée entre les légitimes et les illégitimes : tel Blanc créole suscitera le mécontentement des siens s'il cherche à introduire ses enfants naturels dans sa famille légitime, voire s'il donne à penser qu'il les préfère à ses enfants légaux, ou bien c'est un procès que la famille intentera si le père a testé en faveur de ses enfants nés hors mariage; cependant, il arrivera qu'un Blanc créole qui a besoin des services d'un homme de couleur (comme avocat ou médecin par exemple) s'adresse de préférence à quelqu'un de sa parenté adventive, sachant qu'à titre de parent - bien que ce lien, qui demeure implicite, ne soit pas invoqué - il a des chances de se trouver devant quelqu'un qui en usera avec lui du mieux qu'il lui sera possible. D'une manière générale, le métis né d'une union mixte non légalisée bénéficie de la très large tolérance pratiquée aux Antilles françaises, au moins dans les milieux populaires, à l'égard des naissances illégitimes et son apparentement avec la catégorie de couleur qui occupe le sommet de la hiérarchie ne saurait être, d'ailleurs, considéré comme une tare [...].

Entre membres de familles parallèles, il n'est pas nécessairement exclu qu'on ait des relations de sociabilité, la parenté étant ouvertement reconnue comme telle; toutefois, s'il arrive que le parent blanc invite le parent de couleur, ce dernier se montrera généralement circonspect et n'acceptera par exemple que des invitations en petit comité, préférant s'abstenir s'il s'agit d'une « grande invitation » car il sait que dans ce cas ses parents blancs pourraient être gênés de sa présence vis-à-vis de leurs hôtes blancs créoles. Maintes familles blanches créoles étant représentées à la fois dans les îles et dans la métropole, il peut se trouver également qu'une personne de couleur qui est apparentée à l'une d'entre elles soit reçue ouvertement dans la partie métropolitaine de la famille alors que les branches insulaires feignent de l'ignorer.

Si la généalogie (réelle ou supposée) apparaît comme le grand critère pour la distribution de la société antillaise en diverses catégories hiérarchisées qui constituent presque des castes vu leur tendance endogamique, elle est fort loin de déterminer une hiérarchisation du même ordre à l'intérieur de ces catégories. Sans doute il est des familles blanches plus anciennement établies que les autres et quelques-unes de souche noble, des familles mulâtres dont les membres revendiquent une ascendance pour le moins aussi flatteuse que celle de tant de ces Blancs créoles dont on se plaît à relever, dans les milieux de couleur, qu'un bon nombre d'entre eux doivent logiquement compter parmi leurs ancêtres tels de ces « engagés » ou « trente-six-mois » dont la condition était peu différente de celle des esclaves ou telles de ces prostituées qui, à l'époque ancienne, furent envoyées aux îles faute d'une suffisante immigration féminine. Mais au sein de l'une et l'autre de ces deux catégories la considération dont jouit un individu paraît dépendre surtout de sa situation économique: tel Blanc au nom anciennement connu fera piètre figure dans son propre milieu (et, tout aussi bien, en dehors de ce milieu) s'il est financièrement dans une position difficile et ceux à qui en Martinique revient, avec la réputation d'être souvent plus hautains que les « békés », l'appellation de « grands mulâtres » sont les mulâtres les plus riches.

Ainsi, à l'élément que représente la situation de couleur (fonction de la généalogie qu'on attribue à la famille beaucoup plus que du type physique personnel) s'adjoint pour définir la position sociale d'un individu l'autre élément d'appréciation qu'est sa situation économique. Entre mulâtres et Noirs les préjugés raciaux, bien que non négligeables, ne sont pas assez forts pour que le second élément ne puisse faire oublier plus ou moins le premier et pour qu'il y ait une stricte ligne de démarcation entre les deux catégories : quitte à se faire ironiquement traiter de « gros mulâtre » par ses congénères, comme il arrive qu'on dise en Martinique pour se moquer du nègre parvenu à l'aisance un Noir qui a financièrement réussi peut, sans trop de difficulté, s'agréger à la catégorie intermédiaire alors que le mulâtre pauvre, tout comme le Noir également dépourvu, n'est rien de plus qu'un « nègre », le « mulâtre » à proprement parler étant le bourgeois de sang mêlé qui, dans sa façon de se comporter, fait preuve d'un certain maniérisme. Entre Blancs originaires et gens de couleur en général il en va très différemment, car la prévention des premiers à l'égard des seconds s'avère alors assez intransigeante pour que la situation de race ne soit jamais oubliée: un mulâtre si clair qu'il soit et si grande que soit sa fortune ne sera jamais reconnu par les Blancs comme un des leurs, même au cas où il se regarderait lui-même comme tel; le Blanc le plus dépourvu et le plus dédaigné sera toujours un Blanc, à moins qu'en se mésalliant il se soit agrégé au milieu de couleur et (comme disent certains) « nigrifié » ; les Blancs très démunis comme ceux de la Grande-Terre ou de Saint-Barthélemy sont certes pensés avant tout comme « Matignons » ou « Saint-Barths » mais on ne leur refuse pas la qualité de Blancs. La conséquence de cette intransigeance est qu'il existe entre les deux catégories blanche et mulâtre une sorte de catégorie marginale comprenant des individus qui ne sont pas nettement situés: Blancs en rupture de ban à la suite d'une mésalliance, mulâtres à peine colorés qui revendiquent la qualité de Blancs et sont parfois tenus pour tels par un certain nombre de gens de couleur sans, toutefois, être admis par les Blancs. Certains espèrent que cette catégorie marginale jouera un jour le rôle d'un trait d'union entre la fraction blanche et la fraction colorée de la société - perspective peut-être exagérément optimiste car s'il est quelques Blancs pour se mésallier (ce qui montre qu'en eux le préjugé s'est estompé) la rigueur persistante du préjugé chez les autres Blancs fait encore d'eux des déclassés et si, par ailleurs, le mulâtre qui n'est séparé du Blanc que par une nuance infime (voire la seule connaissance de ses origines) n'est cependant pas reconnu comme un parti souhaitable pour une Blanche créole, c'est qu'en dépit de tous les signes d'atténuation un fossé reste creusé entre les deux fractions.

La gouvernance des alliances : barrières raciales

D'une manière générale on peut dire qu'aux Antilles françaises, où tant d'unions de race à race s'opèrent dans l'illégitimité sans provoquer de scandale et où la société blanche ne s'insurge pas contre le mariage interracial pourvu que le conjoint blanc soit ce Blanc de « seconde zone » qu'est le métropolitain, il n'est guère d'unions légitimes entre Blancs originaires et personnes de couleur qui, dans les rares cas où de telles unions se produisent, ne soient hautement réprouvées par la famille du conjoint blanc et ne tendent à le faire mettre au ban de sa catégorie. De cette rigidité (aux effets aggravés par l'étroitesse numérique du milieu antillais) il résulte que s'expatrier, en se contentant, au besoin, de passer d'une île à une autre, est le parti que choisiront souvent, comme le plus sage, ceux qui contractent pareilles unions, car le couple ainsi formé, s'il reste sur place, risque fort de connaître une situation matérielle et morale difficile, préjudiciable à l'harmonie et à la stabilité du ménage. Il importe de souligner qu'une liaison non sanctionnée par le mariage, de quelque manière qu'elle soit jugée, est loin de susciter des réactions aussi vives, tout au moins quand il s'agit de la liaison d'un Blanc créole avec une personne de couleur, car les choses peuvent aller plus loin, jusqu'aux injures et voies de fait, si c'est une Blanche créole qui s'est ainsi compromise. Bien que le fait remonte à quelques années avant la dernière guerre, beaucoup parlent encore en Guadeloupe de l'altercation, suivie de pugilat, qui survint entre les frères d'une femme mariée (appartenant à l'une des grandes familles blanches locales) et un homme de couleur fort apprécié dans la riche société de Saint-Claude, dont elle était devenue la maîtresse; le divorce de la femme ayant été prononcé, les deux fautifs régularisèrent leur liaison, ce qui ne fit que porter le scandale à son comble et attira sur la mésalliée l'indignation de son milieu; c'est par une séparation que se termina cette union, dont la légalisation avait mis les conjoints dans une situation peut-être encore plus difficile qu'elle n'avait été jusqu'alors.

Qu'un Blanc créole épouse une personne de couleur ou (ce qui est plus exceptionnel encore) qu'un homme de couleur épouse une Blanche originaire, dès l'instant qu'il y a union mixte légale et que les Blancs martiniquais ou guadeloupéens peuvent estimer que l'un ou l'une des leurs s'est ouvertement mésallié, ils se refusent à accepter cette union et se comportent comme si le conjoint blanc était passé de la caste supérieure à laquelle il appartenait de par son origine à la caste inférieure qui est celle de son partenaire; peut-être celui qui a ainsi dérogé gardera-t-il personnellement quelques bonnes relations dans son ancien milieu mais, dans l'ensemble, le couple sera tenu à l'écart et se trouvera en butte à tous les inconvénients d'ordre pratique qu'entraîne le fait d'être discrédité aux yeux de la classe dominante.

Dans les familles blanches créoles, la crainte de la mésalliance amène à des précautions qui influent sur les rapports de sociabilité que les familles de cette catégorie peuvent avoir avec celles des autres catégories. Selon l'expression d'un homme de couleur de la Guadeloupe on a, de catégorie blanche à catégorie de couleur, des relations « publiques » mais pas de relations « privées ». Lorsqu'on se rencontre au dehors on échange des propos cordiaux (encore qu'un Blanc, s'il est accompagné de sa femme ou d'une autre personne de sexe féminin qui appartient à sa parenté, soit généralement plus distant à l'égard de ses connaissances de couleur que s'il se trouve tout seul); on se voit à l'église, dans les affaires, dans les réunions officielles ou semi-officielles (telles les réceptions à la préfecture, les bals de la Croix-Rouge, les remises de décoration), parfois même à la maison quand il s'agit, par exemple, d'une œuvre de bienfaisance; on se rencontre aussi lors des grands enterrements et certains disent même plaisamment qu'enterrements et combats de coqs (ces derniers fréquentés presque exclusivement par les hommes) sont les seules occasions où l'unanimité se fasse entre les races.

Mais les familles blanches tiennent, en règle générale, à ne pas se mêler aux autres catégories pour les fêtes qui touchent à l'union des sexes (mariages) ou se rapportent plus ou moins directement à la procréation (baptêmes) comme à la croissance des enfants (premières communions); en de telles circonstances, la famille qui tient à se montrer aimable enverra, s'il y a lieu, des faire-part à ses relations de couleur et il n'est pas exclu qu'elle aille jusqu'à inviter un ami appartenant à cette catégorie, mais ce dernier, s'il a du tact, ne manquera pas de s'abstenir. Ainsi que me l'exposait un Blanc guadeloupéen, membre du corps enseignant, l'espèce de modus vivendi, qui, aujourd'hui, s'est tacitement instauré entre Blancs créoles et gens de couleur admet bien qu'on se fréquente, mais étant entendu que « chacun garde sa petite sphère d'intimité » et que sont évitées, en raison des « penchants » qui pourraient en résulter, les occasions de rencontre entre jeunes gens et jeunes filles des deux groupes ; « C'est la femme qui, en somme, est au centre de tout cela », ajoutait en substance mon interlocuteur, signifiant par là, de son point de vue de Blanc créole, que le souci de soustraire l'élément féminin de la catégorie blanche à toute éventualité de mésalliance, sous quelque forme qu'elle puisse se produire, est le ressort premier de ce système de règles implicites. Toutefois, la norme reste aux Antilles françaises que – sauf chez les Blancs pauvres tels que ceux de Saint-Barthélemy ou des Saintes et les Matignons de la Grande-Terre - la Blanche originaire n'ait d'autre occupation que la tenue de la maison, mis à part quelques devoirs (bonnes œuvres, démarches relevant de la sociabilité, etc.) qui peuvent l'appeler à l'extérieur. S'il est admis qu'un Blanc créole entretienne (en dehors même de ses obligations professionnelles) des relations amicales avec des gens de couleur, ces relations, qui, sur le plan de la coopération économique, peuvent être assez étroites pour aller jusqu'à l'association et dont il n'est pas exclu qu'elles soient des plus affectueuses, ne sont jamais que des relations personnelles, en ce sens qu'elles demeurent pratiquement limitées à ceux qui sont ainsi liés, sans que les familles intéressées en viennent à régulièrement se fréquenter : les hommes se verront en ville, déjeuneront ensemble au restaurant ; le Blanc, le cas échéant, se rendra chez son ami de couleur pour une fête de famille ou à toute autre occasion, mais il s'y rendra seul et son propre domicile ne fera, au mieux, que s'entrouvrir de temps à autre pour un moment de bavardage autour du punch ou de quelque autre rafraîchissement, plus rarement encore pour un repas qui gardera, d'ailleurs, le caractère d'une attention particulière écartant toute idée de relations mondaines à égalité même si la femme de l'ami en question est elle aussi conviée; d'autre part, une bourgeoise de couleur ne tiendra généralement pas à rendre une telle invitation, soit qu'elle estime ne pas disposer d'un intérieur qui lui permettrait de le faire avec le faste voulu, soit qu'elle préfère ne pas se montrer avide de relations dans la catégorie blanche. Il résulte de ces usages que le compartimentage lié à la distinction entre Blancs et gens de couleur est beaucoup plus marqué dans la fraction féminine de la société que dans sa fraction masculine; on relèvera en conséquence, dans les milieux de couleur, la tendance de la Blanche créole à s'enfermer « dans sa tour d'ivoire » et, vu le peu de contacts qu'elle a, abstraction faite de ses domestiques, avec les membres des autres catégories (ce qui, de surcroît, réduit le nombre des expériences susceptibles d'atténuer son rigorisme), on l'accusera d'être plus stricte encore que le Blanc créole sur le chapitre de la discrimination.

Chez ces Blancs pauvres, qui sont restés au point de vue racial des Européens pratiquement intacts, le désir de maintenir l'intégrité du groupe se manifeste en quelque sorte à l'état pur, car leur volonté de ne pas se mélanger n'exclut pas l'emprunt de maints traits culturels à ceux-là mêmes avec lesquels, sur le plan du mariage, ils refusent le métissage. Mises à part les maisons de Saint-Barthélemy, généralement mieux conditionnées que les maisons habitées dans d'autres îles par des Antillais de couleur de classe sociale équivalente, on n'observe aucune différence appréciable entre les habitations de ces Blancs et celles de leurs voisins de couleur. Aux Grands-Fonds-Moule notamment l'analogie est saisissante, lorsqu'on traverse une suite de hameaux identiques, peuplés par des gens aux vêtements identiques mais dont les uns sont des Noirs et les autres des Blancs, analogie qui s'étend jusqu'aux attitudes corporelles et qui m'a fait vérifier une formule que quelqu'un appliquait en Guadeloupe aux Matignons : « Ces Blancs qui ont tout pris des nègres, excepté la couleur... ».

Dans les sphères de la grande et de la moyenne bourgeoisie, sauf exception toujours sévèrement jugée par la catégorie blanche originaire qui voit dans l'endogamie raciale l'unique « barricade » encore dressée entre elle et les autres catégories, un Blanc martiniquais ou guadeloupéen se marie donc à l'intérieur de son propre milieu ou, plus rarement, en milieu métropolitain, et le souci que la plupart des parents blancs créoles ont d'écarter pour leurs enfants l'éventualité d'un mariage mixte conditionne dans une large mesure le comportement de cette catégorie à l'égard des originaires de couleur, sur le plan des rapports de sociabilité. Au sein des milieux de couleur eux-mêmes se retrouvent des préoccupations de même ordre, de sorte que l'on voit couramment les mulâtres pratiquer vis-à-vis des nègres un ostracisme équivalent à celui de la catégorie blanche désireuse de ne pas se « nigrifier » et les nègres comme les mulâtres témoigner d'une certaine répugnance à s'allier légitimement avec les Indous, catégorie qui fut longtemps considérée comme la plus basse et reste celle des « coolies » malgré l'ascension économique et culturelle qu'elle a aujourd'hui accomplie en la personne de nombre de ses membres.

Préjugé racial et racisme

Il ressort de l'extrait précédent que ces représentations et ces conduites sont inspirées par un préjugé racial évident, au cœur même du fonctionnement social, à travers la « cascade de mépris » qui dévale du haut au bas de l'échelle raciale. Mais peut-on taxer ce préjugé de racisme ?

Le préjugé

S'il est parfaitement entendu qu'en Martinique et en Guadeloupe la race ne détermine pas de façon mécanique l'appartenance à une certaine classe sociale mais constitue tout au plus un élément (au demeurant incertain) de présomption d'une telle appartenance, s'il est indiscutable qu'il ne s'y pratique de nos jours – sauf, dans la sphère des relations privées et cela sur le plan strictement coutumier, pour ce qui touche au mariage – aucune discrimination raciale ouverte tant officielle qu'officieuse (l'appartenance à l'une ou l'autre des catégories n'étant pas mentionnée dans l'état civil et ne figurant pas sur les papiers, tous ayant droit aux mêmes services et emplois indépendamment de leur couleur et, par ailleurs, nul district ou lieu de réunion n'étant fermé expressément à une catégorie regardée comme indésirable), il est patent que le préjugé racial introduit par les colons blancs continue d'y sévir et que la notion de race intervient constamment, de manière implicite ou explicite, dans la vie collective, sans que nulle classe de la société antillaise puisse être tenue pour exempte de cette séquelle de l'époque esclavagiste.

Plus fluide entre mulâtres et Noirs, le préjugé racial demeure donc assez entier de la part des Blancs créoles à l'égard de tous ceux qu'ils estiment des gens « de couleur » et avec qui ils refusent de se mêler par la voie du mariage tout en acceptant d'avoir avec eux de bons rapports, selon un *modus vivendi* dont l'homme de couleur qui tient à conserver ses entrées dans le milieu blanc fera bien de ne pas s'écarter.

« Il y a, écrit Tocqueville, un préjugé naturel qui porte l'homme à mépriser celui qui a été son inférieur, longtemps encore après qu'il est devenu son égal; à l'inégalité réelle que produit la fortune ou la loi succède toujours une inégalité imaginaire qui a ses racines dans les mœurs; mais chez les anciens, cet effet secondaire de l'esclavage avait un terme. L'affranchi ressemblait si fort aux hommes d'origine libre, qu'il devenait bientôt impossible de le distinguer au milieu d'eux. Ce qu'il y avait de plus difficile chez les anciens était de modifier la loi, chez les modernes, c'est de changer les mœurs, et, pour nous, la difficulté commence où l'Antiquité la voyait finir. Ceci vient de ce que chez les modernes le fait immatériel et fugitif de l'esclavage se combine de la manière la plus funeste avec le fait matériel et permanent de la différence de race: le souvenir de l'esclavage déshonore la race, et la race perpétue le souvenir de l'esclavage. »

S'il est possible à un homme de couleur de s'élever, grâce aux institutions actuelles, dans la hiérarchie des *classes*, la promotion finale que pourrait représenter à ses yeux l'égalité avec les Blancs sur le plan des *catégories* lui demeure interdite car, même estimé et reçu, il reste un indésirable au point de vue du mariage et, dans le cadre restreint où se déroule la vie de la société martiniquaise et de la société guadeloupéenne, les origines de chacun sont, par ailleurs, trop connues pour qu'il puisse espérer qu'une série de mariages judicieux amène sa descendance à « passer la ligne », sinon dans un avenir problématique et en tout cas des plus lointains, l'établissement sur le continent représentant dans les meilleurs des cas le seul moyen pratique de réduire à néant la tare originelle. Tant que la revendication

essentielle des masses de couleur fut d'obtenir la pleine égalité des droits que la réforme de 1848 leur avait accordée en principe, la « fusion » avec la catégorie blanche apparut - comme l'égalité en matière d'instruction et la nondiscrimination effective pour l'exercice de toutes fonctions - comme une des aspirations principales de ceux qui représentaient la fraction éclairée de ces masses en même temps que la mieux à même de ressentir avec amertume l'ostracisme des Blancs, c'est-à-dire les mulâtres. Aujourd'hui que l'égalité juridique est acquise, les revendications sociales passent au premier plan et l'on voit les hommes de couleur, Noirs ou mulâtres, qui en sont les porte-parole délaisser la perspective traditionnelle des catégories et poser leurs problèmes en termes de lutte des classes. Certes, la question raciale est encore importante et l'on peut, sans mauvaise foi, parler (comme le font maints observateurs) d'une intrusion de la couleur dans le domaine politique : un Noir est en meilleure posture qu'un autre pour devenir un leader populaire, car on lui fait plus aisément confiance sur sa seule apparence physique et, d'ailleurs, il est en règle générale effectivement plus près du peuple par son origine; un Blanc créole candidat aux élections municipales de sa commune peut, en plaisantant, se déclarer « chabin » avec la certitude que cette déclaration qui le rapproche de ses électeurs sera prise en bonne part; enfin, comme on l'a constaté pour la Guadeloupe, il n'est pas sans signification que les divisions politiques recoupent approximativement les divisions ethniques. Toutefois, quel que soit également le rôle des factions (indépendantes de la division des classes et des races, mais liées au jeu des parentés légitimes ou illégitimes, aux relations quasi féodales de tels notables de toutes couleurs avec leur clientèle paysanne, au patriotisme de clocher, voire à la pure et simple corruption), on observe, de la part des intellectuels de la nouvelle génération qui se sont engagés dans la lutte politique, un souci de reléguer à l'arrière-plan ce qui relève du seul amour-propre racial et de retenir uniquement que, dans la situation sociale présente, ce sont encore les Noirs qui, conformément à un schéma toujours valable, quoique approximatif, représentent la classe économiquement inférieure et les Blancs la classe dominante.

Chez les mulâtres, de même que chez les Blancs originaires, les considérations de classe se mêlent aux considérations de race et l'intransigeance en la matière sera dans la plupart des cas d'autant plus grande qu'ils appartiennent à un milieu économiquement plus élevé. Ainsi c'est surtout dans les familles de la haute bourgeoisie mulâtre que se rencontre le mépris des nègres; et, dans ce milieu d'autant plus soucieux de n'être pas confondu avec la masse des gens de couleur qu'il a pris pied dans la sphère de ces Blancs dont le séparent néanmoins certaines différences raciales, on trouvera des individus susceptibles de justifier à quelque degré l'accusation portée parfois contre les mulâtres par des Blancs créoles se plaisant à noter que « les plus racistes » parmi les Antillais sont souvent des membres de cette catégorie. Si toutefois l'on excepte ces quelques familles - et tels mulâtres pauvres comme ceux qui en Martinique vivent à proximité du domaine La Monnerot dans la commune du François et qui, tout proches des Blancs par leur type physique, se refusent à épouser des « négresses » - ces milieux de couleur, bien qu'imbus communément de l'idée qu'il est souhaitable d'épouser quelqu'un de plus européen que soi, s'avèrent dans l'ensemble moins pointilleux sur la question des différences de race qu'on ne l'est dans le milieu blanc créole. Dans ces milieux la norme est, certes, qu'on se marie entre gens qui par leur type physique se rangent sensiblement dans une même catégorie, mais cette norme est fort loin de répondre à une règle. D'une part (même en Guadeloupe où la distinction entre mulâtres et Noirs paraît objectivement plus nette) on passe, de celui qui n'est pas entièrement blanc à celui qui est tout à fait noir, par une gamme trop diverse d'intermédiaires pour permettre une stricte répartition, et d'autre part il s'opère, de la situation de race à la situation de classe, un jeu de compensations, de sorte que - sans parler des cas où l'inclination personnelle apparaît comme le facteur déterminant - on verra couramment une personne plus foncée s'unir à une personne plus claire pour peu que l'équilibre soit rétabli entre elles par la position économiquement inférieure de la seconde par rapport à la première ou l'avenir plus ou moins brillant qui semble promis à celle-ci. Dans les conversations auxquelles un mariage donne lieu, en Guadeloupe comme dans le reste des Antilles et pratiquement dans tous les pays, on ne se fera pas faute de relever, entre autres choses qui peuvent être portées à l'actif ou au passif de chacun des conjoints, l'avantage ou le désavantage que l'un peut avoir sur l'autre au point de vue situation, beauté, etc., la couleur de la peau et la nature des cheveux ne laissant pas d'intervenir dans cette appréciation des mérites et démérites respectifs des époux ; toutefois (selon M. Rémy Nainsouta, qui passe à juste titre pour l'un des Guadeloupéens les plus avertis des us et coutumes locaux), si chaque mariage fait ainsi l'objet d'une sorte de jugement il s'agit là presque d'un jeu et l'on ne saurait conclure de ce fait à lui seul que, sur le terrain de la race, il existe des divisions profondes au sein de la société de couleur.

Préjugé et subjectivations croisées : les préventions entre catégories

Qu'il s'agisse des rapports entre originaires blancs et originaires de couleur, entre mulâtres et nègres, entre originaires issus d'Européens, d'Africains ou du mélange des deux races et originaires de provenance asiatique (parmi lesquels les Indous seuls continuent de former une catégorie à part, les quelques familles de souche chinoise qu'on rencontre à la Martinique s'étant plus ou moins agrégées à la société mulâtre par la voie du mariage) tout se passe comme si l'attitude de chacun de ces groupes répondait à certaines idées préconçues qui lui feraient préférer ne pas se fondre avec tels autres groupes. Dans les deux îles, sur le grand nombre de gens que l'on peut présumer mus par de telles idées, presque tous ceux avec qui on a l'opportunité d'en discuter se défendent d'être « racistes » et s'avèrent assez généralement portés, quand on aborde ce sujet, à dénoncer le racisme des autres catégories plutôt qu'à s'expliquer sur celui dont on les soupçonne; les préjugés ne sont donc pas toujours immédiatement appréhensibles dans leur claire expression; toutefois, si l'interrogatoire direct ne permet guère de les démasquer, ils se révèlent tôt ou tard dans tels propos captés au vol, de rencontre en rencontre et de conversation en conversation.

Des témoignages directs et autres informations que j'ai recueillis sur ce point il semble assurément ressortir que, pour bien des Blancs créoles, la volonté de ne pas se mélanger ne s'accompagne d'aucune croyance consciente en l'infériorité de la race noire. Il assure lui aussi qu'en règle générale les Blancs créoles ne formulent aucun grief précis contre Noirs et gens de couleur mais, toutefois, tiennent comme lui à la « pureté du sang » ; pour exprimer ce qu'en l'absence de tout mépris il ressent à l'égard des gens de couleur, il use d'un geste observable dans tous les milieux guadeloupéens et martiniquais et doté de la même signification symbolique : il montre, de l'index ou de l'index et du majeur de sa main droite le nu de son avant-bras gauche, et dit seulement : « La peau... ». Suivant cet interlocuteur, il y aurait donc entre les Noirs et les Blancs des différences psychologiques notables, outre les différences physiques ; au demeurant, il se défend d'assigner à ces différences une portée hiérarchique.

On fait grief aux « békés » non seulement de détenir la plus grande partie des terres mais d'être généralement installés sur les emplacements les meilleurs, le grief aussi de « ne rien faire pour le pays », et l'on relève encore la façon dont, en règle générale, ils se tiennent entre eux plus étroitement que ne le font les gens de couleur ; mais on les reconnaît quoi qu'il en soit pour d'authentiques Martiniquais et tels feront observer que bien des « békés » de la campagne parlent mieux le créole que les jeunes bourgeois de couleur et ont un contact plus étroit avec la masse de la population.

En Guadeloupe comme en Martinique les gens de couleur des couches populaires ressentent, certes, leur condition de « nègres » et pensent volontiers que le destin

du nègre est d'être, en tant que tel, opprimé par le Blanc. Mais on constate que le préjugé racial qui a cours dans le milieu blanc créole est surtout critiqué dans les couches sociales suffisamment élevées pour se regarder comme en butte à un ostracisme de parti pris que la simple différence de classe économique ne saurait expliquer.

Ou bien, des Blancs créoles pris dans l'ensemble, on dira qu'ils sont d'autant plus stricts sur leurs préjugés qu'ils savent fort bien n'être pas absolument blancs et ont peur d'être confondus avec les gens de couleur : un Blanc créole a bien un seizième de sang noir car « il s'est toujours trouvé une grand-mère... », me disait une Guadeloupéenne de race noire appartenant au corps enseignant, tandis qu'une mulâtresse presque blanche de ses amies m'assurait que les Blanches créoles ne manquent pas qui ont eu des aventures en dehors de leur race ; cette médisance va de pair avec les assertions de certains hommes de couleur déclarant, sur un ton d'indulgence, qu'ils comprennent fort bien que les Blancs mettent leurs femmes à l'écart, par crainte de devenir la risée de leur milieu, de telles défaillances risquant d'avoir, en l'occurrence, des résultats trop visibles.

D'une manière générale on peut dire qu'il n'existe pas chez les Martiniquais et les Guadeloupéens de couleur un sentiment de supériorité raciale qui serait la réplique de celui que la plupart des Blancs éprouvent à leur égard; ceux-là mêmes qui se montrent les plus acerbes envers les Blancs créoles se bornent à les attaquer en tant que cette catégorie se confond à peu près avec la classe économiquement dominante et à relever contre eux – sans omettre de souligner ironiquement ce qu'il peut y avoir là d'absurde et quelles conséquences fâcheuses peuvent en résulter pour leur postérité même – l'attitude plus ou moins distante à laquelle ils sont conduits par un orgueil de race qui, aux yeux des éléments les plus instruits des milieux de couleur, semble d'autant plus injustifié qu'il ne peut pas se fonder sur une primauté qu'il faudrait leur reconnaître en matière de culture.

Traditionnellement, la catégorie mulâtre représente aux Antilles françaises celle, par excellence, où se recrutent les membres des professions libérales, et qui fournit la plus grande partie des cadres dans le secteur public et le secteur privé; longtemps, les Blancs créoles dans la plupart des cas n'eurent pas à se soucier de pousser leurs études au-delà du minimum indispensable pour la gestion des entreprises, et les Noirs se trouvèrent pratiquement privés de tous moyens de culture, alors que l'instruction s'offrait à nombre de mulâtres comme un moyen d'élévation sociale⁶. Le sentiment de supériorité que le mulâtre éprouve assez généralement vis-à-vis du nègre présente donc un double aspect : racial, puisqu'il peut se flatter d'avoir des Blancs parmi ses ancêtres ; culturel, puisqu'il appartient à celle des catégories de couleur qui fut instruite la première, et dont la fraction la plus éduquée constitue de nos jours encore le gros des effectifs de l'intelligentsia. L'orgueil racial au sens strict prendra communément la forme d'une valorisation des types physiques - souvent fort beaux, en fait - résultant des métissages et dont on n'ignore pas que, pour ce qui concerne à tout le moins les filles et les femmes, les Blancs même les plus imbus de leur supériorité sont loin d'y être insensibles : tel mulâtre vantera la « gamme » de types très variés entre lesquels un homme de couleur peut exercer son choix matrimonial; par ailleurs, il est de fait que c'est à la mulâtresse - en qui se manifeste l'amalgame des deux grandes races noire et blanche auxquelles la Martinique et la Guadeloupe doivent l'essentiel de leur peuplement - qu'il revient au premier chef d'incarner la classique Antillaise, celle dont, aux yeux des Antillais comme des non-Antillais, la beauté semble résumer le charme particulier des îles. Seront valorisées également certaines qualités d'ordre moral dont les mulâtres seraient tout spécialement impartis, parmi les autres Antillais - vivacité d'esprit, sens de l'honneur, goût de la vie large - et l'on représentera leurs façons d'être comme les plus typiques des mœurs créoles dans ce qu'elles ont d'original et d'attachant.

La hiérarchisation raciale de la société antillaise, répartie traditionnellement en plusieurs catégories, dont la plus haute, celle des Blancs, est en position privilégiée, ne laisse pas d'avoir ses conséquences psychologiques ; il est normal qu'en de telles conditions les gens de couleur éprouvent un sentiment d'infériorité, d'où leur susceptibilité fréquente et la facilité avec laquelle ils pensent être victimes du « racisme » chaque fois que pour une raison quelconque ils sont ou s'estiment lésés, réactions que les Blancs, leur renvoyant la balle, interpréteront comme les signes de l'acrimonie d'ordre racial que les gens de couleur ressentiraient à leur égard.

Les Blancs créoles, de leur côté, donnent souvent des interprétations du même ordre à des faits dont rien n'autorise à penser qu'ils sont dus à quelque malveillance de la part des gens de couleur. D'une manière plus générale, l'homme politique de gauche ou le syndicaliste de couleur qui s'oppose aux Blancs, non en tant que tels, mais en tant que représentants d'une classe qu'il estime exploiter durement les travailleurs de couleur, se verra qualifier de raciste nègre ou d'« anti-blanc ». Un homme de couleur sera jugé de la même manière s'il fait grief aux Blancs de ne pas le traiter en égal, voire simplement s'il considère – portant un jugement dont il importe ici exclusivement de marquer qu'il repose sur des considérations non pas raciales mais politiques – qu'en dépit du changement de statut tel problème antillais persiste à être envisagé dans un esprit « colonialiste ».

Que les Martiniquais et les Guadeloupéens de couleur tendent à se croire victimes de préventions, en maints cas où une telle interprétation apparaîtra comme tout au plus hypothétique à un observateur détaché, qu'ils aillent parfois (semblera-t-il) jusqu'à en user délibérément comme d'un alibi, et que les Blancs des deux îles leur imputent en revanche, avec abus, un sentiment racial qui tantôt les dresserait contre les Blancs en tant que tels et tantôt les pousserait à rechercher leurs bonnes grâces dans un but de satisfaction vaniteuse, le certain c'est qu'une suspicion réciproque pèse de manière à peu près constante sur les relations entre originaires blancs et originaires de couleur, de sorte qu'entre les deux groupes, en dehors même du cloisonnement social, il s'élève une série d'écrans qui constituent d'autres raisons de mésentente. On observe toutefois que de telles préventions ne viennent à se manifester de manière virulente qu'à l'occasion de conflits situés sur le terrain des distinctions de classe : conflits du travail ; mariages de jeunes gens d'éducation et de niveau de fortune différents ou dont, à tout le moins, l'union est sentie comme une atteinte à l'ordre hiérarchique traditionnel fondé sur les anciens rapports de classe. Tout se passe, en somme, comme si les préjugés raciaux, en admettant qu'ils existent en tant que tels (mais la couleur de la peau et la nature des cheveux sont bien affectées d'une signification sociale directe, puisqu'ils suffisent à discréditer en révélant un apparentement avec les anciens esclaves ou au contraire à valoriser), ne faisaient que s'introduire comme un facteur d'aggravation éventuelle dans une situation qui, si les protagonistes appartenaient à un même groupe ethnique, serait de toute façon tendue.

On parle d'une atténuation des préjugés raciaux qui divisent en catégories hiérarchisées la société antillaise, et les indices ne manquent pas, qui dénotent dans ce domaine une évolution appréciable à mesure que devient plus diffus, se référant à une époque plus lointaine, le souvenir de l'esclavage : sans tenir compte (leur nombre étant trop réduit et la réprobation blanche persistant à s'exercer) des quelques mariages mixtes qui s'opèrent, la discrimination moins stricte dans les rapports de sociabilité, les associations dans les affaires, l'accroissement des contacts dans les réunions officielles, les fêtes de bienfaisance, etc., ou dans le cadre des syndicats, des organisations de jeunesse laïques ou confessionnelles et d'autres organisations culturelles sont des signes irrécusables de cette évolution. On a relevé dès longtemps que la rigueur du préjugé n'empêche pas des Blancs et des gens de couleur originaires de la même île, qui se connaissent mais ne se fréquentent pas en temps ordinaire, d'échanger à l'occasion des effusions cordiales s'ils se rencontrent en France. On constate également que dans certains lieux de villégiature ou de « changement d'air » - au Vernou, par exemple, en Guadeloupe proprement dite - il arrive que se fréquentent des gens qui, à la ville, se tiennent à distance ; de même, sur les bateaux transatlantiques, sorte de terrain neutre où, de surcroît, le voisinage est forcé, on prend certaines libertés entre membres des catégories diverses.

La racialisation des conflits

À côté de ceux qui regardent le préjugé racial comme en voie de disparition aux Antilles françaises, il en est de moins optimistes pour penser, au contraire, que les relations interraciales sont maintenant plus tendues que jamais et pour incriminer les leaders des masses de couleur en les accusant d'attiser les haines raciales et d'en faire une utilisation politique. Bien que ces deux appréciations semblent à première vue absolument contradictoires, un examen impartial de la situation montre qu'il y a là une contradiction tout apparente, qui s'explique par une confusion, commise par beaucoup, entre conflits raciaux et conflits sociaux : le préjugé racial (au sens strict) tend certainement à s'estomper, mais les antagonismes de classe entre gens de races différentes s'intensifient à mesure que les masses de couleur, s'éduquant, deviennent plus revendicatrices; pratiquement, et sans qu'il y ait lieu de tenir pour « racistes » les représentants des classes laborieuses, les conflits ouvriers - qui apparaissent comme de loin les plus graves, puisqu'ils perturbent l'économie et mènent parfois à l'effusion de sang - reviennent à des conflits raciaux, vu que le prolétariat de couleur s'y trouve opposé à des Blancs. L'Église reproche aux communistes antillais de pousser à la discorde raciale alors qu'elle-même prêche la concorde; mais les communistes, en vérité, placent le débat sur le terrain de la lutte des classes et non pas sur celui de la haine raciale. Le paradoxe est, ici, que ces « politiciens », qu'on accuse de jeter le trouble entre les races, sont ceux-là mêmes qui, en raison de l'importance qu'ils attachent aux déterminants économiques, sont conduits à liquider la tendance observable chez trop de gens de couleur à poser continuellement leurs problèmes en termes de discrimination raciale.

Qu'une grève se déclenche – comme cela arrive presque régulièrement à l'époque des récoltes, au moment de la reprise du travail par les coupeurs de canne – et ce sont des individus différant non seulement par leur situation sociale mais par leur race qui se trouvent s'affronter: d'une part les employeurs blancs et leurs cadres directeurs, d'autre part la main-d'œuvre de couleur. Que cette grève donne lieu à des incidents, et les camps sont ainsi constitués que c'est entre gens de races distinctes que le sang vient à couler: au Carbet le 8 mars 1948, un gréviste de couleur est tué par les gendarmes (soit par des Blancs métropolitains); dans la région de Basse-Pointe le 6 septembre de la même année, c'est l'administrateur blanc créole de l'habitation Leyritz qui tombe sous les coups de travailleurs de couleur; en Guadeloupe le 14 février 1952, ce sont les C.R.S. (Blancs métropolitains) qui tuent plusieurs personnes de couleur dans la ville du Moule.

Bien que ces conflits du travail et les violences qui peuvent en résulter soient essentiellement des épisodes de ce qu'en langage marxiste on appelle lutte des classes, il est inévitable, étant donné les appartenances respectives de leurs protagonistes, qu'ils soient interprétés, à tort ou à raison, selon une perspective ethnique, où les notions raciales interviennent à côté des notions culturelles et se mêlent généralement plus ou moins avec elles (pareille confusion de ces deux ordres de notions étant d'ailleurs à la base de l'hostilité qui peut dresser l'une contre l'autre deux races en tant que telles): un employeur qui éprouve des difficultés pour le recrutement de sa main-d'œuvre incrimine la paresse atavique qu'il attribue aux gens de couleur ou bien, à tout le moins, le défaut d'incitation au travail qu'entraîne la modicité de leurs besoins; inversement, les tenants des travailleurs s'en prennent au « racisme » des Blancs, qui arguent de ce peu de besoins, et du fait que l'un des traits du caractère antillais serait de mieux aimer travailler moins qu'améliorer son niveau de vie, pour se montrer parcimonieux en matière de salaires. Qu'un Blanc originaire tel que M. Guy de Fabrique soit la victime malheureuse d'un conflit ouvrier, ses congénères - négligeant le fait qu'il était intervenu lui-même armé et escorté de gendarmes - insistent sur la « sauvagerie » avec laquelle il a été assassiné et sur les instincts sanguinaires que cela dénote chez ses meurtriers; en même temps ils dénoncent la propagande « anti-blanche » de tel leader régional en oubliant qu'on imagine fort mal, vu ce qu'est la structure sociale du pays, comment la propagande anti-patronale en Martinique pourrait ne pas viser des Blancs. Un service d'ordre, enfin, estime devoir faire usage de ses armes contre des manifestants, une bonne partie de l'opinion de couleur juge que la répression aurait été certainement moins sévère, si gendarmes ou C.R.S. avaient eu à réagir contre des Blancs et non contre des gens de couleur.

Cette facilité avec laquelle se racialise (si l'on peut dire) un conflit opposant travailleurs de couleur et représentants du patronat ou de la force publique, se retrouve sur le plan des différends personnels qui peuvent survenir entre un individu de race blanche et un individu appartenant à une autre catégorie. Alors qu'une altercation entre gens de même couleur demeure le plus souvent sans graves conséquences, la chose revêt une signification plus nocive si des membres de catégories distinctes se trouvent ainsi opposés, car il ne s'agit plus alors d'individus à proprement parler: que l'argument racial soit ou non invoqué par les protagonistes d'un tel différend, leurs personnes particulières tendent à s'éclipser derrière les catégories traditionnellement reconnues dont elles sont les symboles.

Un racisme anti-blanc?

[...] Nombreux (sont) les Blancs pour reprocher à l'opinion de couleur de porter ainsi sur le terrain racial (ou celui des rapports généraux entre métropolitains et originaires) des différends qu'ils estimaient n'avoir pas à être envisagés sous cet angle – les deux partis, en somme, se renvoyant la balle et s'accusant réciproquement d'être mus par des considérations d'origine ou de race, ce qui revenait à se taxer mutuellement de racisme.

Il est clair que la question de race se pose à tout moment en Martinique et en Guadeloupe, tant chez les privilégiés que chez ceux qui se rangent parmi les humiliés et offensés. Avant d'essayer de déterminer dans quelle mesure ces préoccupations peuvent se fonder sur des points de vue de classe dont on trouverait des équivalents dans beaucoup d'autres sociétés et dans quelle mesure peut jouer ici, inversement, quelque chose d'irréductible à la structure économique de la société antillaise. [...]

Certes, il n'est pas exclu qu'en dehors même des conflits immédiats du travail, des Blancs originaires soient en butte à une hostilité déclarée de la part de gens de couleur, mais cette hostilité les visera comme représentants d'une classe antagoniste et non d'une race réprouvée ; s'il peut arriver (comme l'un de ceux qui furent ainsi pris à partie m'en a fait le récit) que des Blancs créoles circulant en voiture soient qualifiés de « sales békés » par des travailleurs qui viennent de recevoir leur paie, l'acception même du mot « béké », dont le contenu n'est pas strictement racial, jointe aux circonstances particulières de l'incident, ne peut qu'incliner à penser que ce ne sont pas les Blancs en tant que tels, mais les riches (pratiquement de race blanche) qui sont ainsi insultés. Le « racisme » que tant de Blancs imputent aux gens de couleur n'est donc pas exactement symétrique à celui que ces derniers dénoncent chez les Blancs originaires : quand il ne se réduit pas à une méfiance ou, occasionnellement, à une inimitié éprouvées par des gens de classes pauvres à l'endroit de ceux dont la couleur semble indiquer qu'ils sont des privilégiés, il se manifeste essentiellement comme réaction d'un groupe humilié envers un autre groupe, que son prestige historique et ce qu'il a pu maintenir de son ancienne suprématie confirment dans sa croyance qu'il est d'une nature supérieure. Si « racisme » il y a dans les milieux de couleur ou croyance en une supériorité intrinsèque du groupe auquel on appartient de naissance, il apparaît plutôt comme un reflet que comme une contrepartie de celui des Blancs et s'exprime dans les relations de mulâtres à nègres, de Noirs d'établissement plus ancien à Noirs d'établissement plus récent (nègres « Congo »), d'Antillais de couleur à nègres africains et d'Antillais d'ascendance plus ou moins africaine à Antillais d'ascendance indoue.

Encore que chez certains hommes de couleur riches, en relations d'affaires avec la société blanche qui les accepte plus ou moins, se manifeste une tendance à minimiser (au moins en apparence) l'importance persistante attachée à la distinction des couleurs, le bourgeois mulâtre, placé dans une position intermédiaire, en voudra facilement au Blanc de ne pas être admis par lui et, tout à la fois, tiendra le nègre à distance, le considérant comme grossier : « Quelqu'un l'a dit avec vérité, écrivait Victor Schœlcher, un mulâtre hait son père et méprise sa mère ». En raison même de cette situation, il se trouvera, en revanche, exposé à être jugé avec une particulière sévérité tant du côté des Noirs que du côté des Blancs : les Noirs l'accuseront volontiers de se faire l'auxiliaire des usiniers ou autres possédants et iront même parfois jusqu'à parler de lui comme d'un « abâtardi » ; de nombreux Blancs, dans la mesure où ils voient en lui un rival éventuel dont l'attitude n'est pas toujours aussi dévouée et déférente qu'ils le souhaiteraient, tendront à lui attribuer comme un vice naturel cette « perfidie » ou cette « insolence » que, selon Tacite, les patriciens romains dénoncèrent chez les affranchis; par ailleurs tel grand Blanc guadeloupéen parlera, par exemple, de l'« inflation » des élites de couleur, reprochant aux intellectuels locaux de se croire des gens supérieurs alors qu'en France leur attitude plus polie et plus humble leur a valu une sympathie profitable à leurs études. Mais il est sûr, quoi qu'il en soit, qu'une telle situation constitue un terrain propice au développement de cette susceptibilité plus ou moins ombrageuse relevée souvent comme l'un des traits principaux du caractère antillais : les membres de ces catégories intermédiaires (notamment ceux des classes moyennes, que seuls les préjugés des Blancs créoles empêchent d'avoir avec une partie au moins d'entre eux les relations de sociabilité qu'ils estimeraient normales) sont d'autant plus portés à s'offenser, considérant qu'on les traite comme des « nègres », qu'ils savent bien qu'ils le sont partiellement, mais savent aussi que par un côté de leur ascendance ils touchent à ces Blancs qui semblent n'en tenir que si peu de compte.

Définitions du racisme

Dans des régions où, comme aux Antilles françaises, la citoyenneté est chose acquise pour tous les originaires et où il n'existe pas à proprement parler de « barrière de couleur » (soit un ensemble d'interdits dont les plus visibles affectent, par exemple, des quartiers, des locaux, des véhicules et qui, quelle que soit leur nature, visent à instaurer systématiquement une ségrégation entre les divers groupes raciaux), on serait enclin à penser que les vieux préjugés coloniaux touchant à la primauté inconditionnée que les gens de race blanche auraient, du simple fait de cette appartenance, sur ceux des autres races n'ont plus maintenant une force suffisante pour jouer de manière continue dans la vie collective. S'il est certain qu'en Martinique et en Guadeloupe le racisme au sens strict (prenant la forme d'une doctrine plus ou moins cohérente affirmant la supériorité congénitale d'un groupe et prescrivant, de façon concertée, une politique adéquate à cette idée de supériorité⁷) peut être regardé comme pratiquement absent, il n'en est pas moins vrai qu'on y voit se manifester un racisme au sens large: solidarité, à tout le moins occasionnelle, entre les membres d'un groupe basé sur une certaine identité d'origine qu'expriment des analogies physiques, esprit particulariste tendant à opposer entre eux les groupes ainsi constitués, volonté pour le groupe privilégié de maintenir son intégrité raciale en même temps que sa position socialement prépondérante. L'existence de cet état d'esprit, qui témoigne d'un racisme latent à défaut d'un racisme agressivement proclamé, apparaît avec évidence dans le fonctionnement d'une institution telle que le mariage légal et, sur le plan des simples relations de sociabilité, dans toutes les circonstances regardées comme propices au développement d'une inclination qui pourrait conduire au mariage.

Les rapports entre métropolitains et originaires

Michel Leiris évoque enfin l'entrée en scène des métropolitains, devenus beaucoup plus nombreux qu'autrefois avec la mise en place de la départementalisation et de l'administration qu'elle implique, qui ne font pas partie de l'équation raciale antillaise originelle.

Métropolitains aux Antilles

À côté des divers groupes entre lesquels se répartit la population antillaise: Blancs créoles, mulâtres, Noirs, Indous, tous citoyens français en même temps qu'Antillais de naissance, on trouve un groupe relativement nombreux et socialement important de Français originaires d'Europe qui résident pour des laps de temps variables en Martinique et en Guadeloupe, soit qu'ils y exercent des fonctions publiques (civiles ou militaires), soit qu'ils appartiennent au clergé, soit qu'ils occupent des postes dans le cadre des entreprises, de la banque, du commerce, etc. Le terme « métropolitains » continue de désigner ces Français tout comme la France, en dépit de la transformation des deux colonies antillaises en départements, est demeurée la « métropole ».

Qu'il soit professeur, commerçant, gendarme, C.R.S., etc., en règle générale, le Blanc métropolitain, à la différence du Blanc créole, ne formule aucune objection majeure contre le fait de se mélanger à la population de couleur par la voie du mariage. En position de colonial qui s'est expatrié (le plus souvent de façon temporaire) en vue de certains avantages précis et quelquefois par vocation, il a évidemment ses préjugés comme tout individu a les siens, sans que puisse être excepté l'auteur même de cette étude; mais ses préjugés diffèrent nécessairement, au moins dans une faible mesure, de ceux du Blanc créole, car il a reçu une autre formation, ne se réfère pas exactement aux mêmes traditions et se trouve de surcroît - à l'inverse du Blanc créole qui, lui, est un colon - dans une situation étrangère à quelque degré. Souvent marié, la question de l'union mixte légale ne se pose pas pour lui et, quoi qu'il en soit, du fait qu'il n'est pas inséré dans le cadre des catégories locales, malgré sa qualité de Blanc, il a dans ce domaine les coudées beaucoup plus franches. D'une manière générale, la population de couleur lui saura gré de ses idées plus larges que celles du Blanc créole en matière raciale, mais on reprochera cependant à la plupart des métropolitains de faire trop aisément bon marché de telles idées et d'aligner rapidement leur comportement à tout le moins extérieur sur celui des Blancs créoles ; l'intérêt qu'ils ont à avoir de bons rapports avec ce groupe puissant, les efforts de celui-ci pour gagner certains d'entre eux et l'obligation dans laquelle ils sont de ne pas enfreindre les normes établies s'ils tiennent à la bienveillance de la classe dominante les pousseraient, bon gré, mal gré, à cette imitation.

D'autre part, vu sa méconnaissance des us et coutumes d'un pays où la plupart s'offensent d'autant plus aisément qu'ils appartiennent à une race qui fut humiliée pendant des siècles, le métropolitain, même s'il est pourvu des meilleures intentions, commet souvent des maladresses et passe, par exemple, pour imbu de sa supériorité quand, exprimant une exigence ou donnant un conseil, il néglige de prendre les formes voulues. Enfin, outre qu'il se présente aux yeux de l'homme de couleur instruit comme son concurrent direct soit dans les organismes d'État soit dans le secteur privé, il est, quelle que soit sa fonction, un représentant de la métropole dont on est porté à attendre le maximum et qu'on sera enclin à juger avec une sévérité directement proportionnelle à cette attente. Il n'est pas surprenant que dans de telles conditions le contact entre les Blancs venus d'Europe

et les originaires (y compris les Blancs créoles, eux aussi Antillais en face de ceux qui arrivent de France) donne lieu à quelques frictions.

D'une manière générale, les métropolitains établis aux Antilles estiment que leurs idées en matière raciale sont plus démocratiques que celles des Blancs créoles et le fait est que leur attitude à l'égard du mariage et dans les relations de sociabilité avec les éléments de couleur est bien moins rigoureuse.

Les métropolitains plus cultivés avec qui j'ai eu loisir de converser, et à qui je suis redevable d'une grande partie de mon information, n'émettaient évidemment pas des généralités aussi sommaires sur les Martiniquais ou Guadeloupéens de couleur et témoignaient parfois à leur égard de beaucoup de compréhension et de sympathie. Toutefois, même chez des métropolitains soucieux de ne rien avancer de trop hasardeux, j'ai constaté une tendance à adopter (sans même y prendre garde) un point de vue racial alors qu'ils déploraient le « racisme » qui sévit dans les divers milieux antillais : tout, ici, devient une affaire de « couleur de peau »...

Antillais en France

Toutefois, il est des Antillais de couleur pour assurer que c'est en France, lorsqu'ils y vinrent faire leurs études, qu'ils ont pris conscience de leur race et se sont découverts l'objet d'un préjugé de la part des Blancs; cette réaction qui de prime abord semble paradoxale, vu ce qu'on sait du préjugé de couleur tel qu'il sévit aux Antilles, s'explique dans une large mesure par le fait que ces Antillais, alors au seuil de l'âge adulte et placés dans un cadre différent de celui qui leur était coutumier (soit dans une situation propice aux découvertes), se trouvaient en rapport avec des personnes qui, à la différence des Blancs créoles, n'avaient pas coutume de rencontrer des gens de couleur et pouvaient leur faire sentir, en l'absence même de tout préjugé, qu'ils étaient considérés comme appartenant à une variété humaine particulière...

Bref, l'Antillais de couleur qui se trouve en France constate en toute occasion qu'on le regarde moins comme un individu que comme le représentant d'un genre défini dont on attend un certain type de comportement et, suivant l'expression du Dr Frantz Fanon, il se sent « surdéterminé de l'extérieur », esclave qu'il est de son « apparaître » à lui qui est littéralement « fixé » par les regards blancs. Pour trop d'hommes et de femmes de race blanche les gens de couleur appartiennent quasi indistinctement à un groupe humain marqué de manière profonde par le primitivisme et il apparaît tout compte fait que nombre de Blancs de la métropole professent à cet égard des idées qui ne se distinguent pas radicalement de celles de nombre de Blancs créoles ; il n'est, pour s'en convaincre, que d'écouter les propos de certains métropolitains établis aux Antilles et converser avec d'autres.

Nouvelle approche du « racisme anti-blanc »

Sévères le plus souvent dans les jugements qu'ils portent sur les Blancs créoles – auxquels ils reprochent (en admettant quelques rares exceptions) leurs préjugés raciaux, leur esprit routinier, le souci qu'ils ont de l'argent, l'orgueil de caste qui rend certains d'entre eux difficilement abordables – les métropolitains sont presque unanimes à déplorer que le « racisme » antillais n'affecte pas seulement les descendants de colons mais s'étende à l'ensemble de la population de couleur, dont ils précisent que de nombreux représentants (à commencer par les mulâtres blancs et les hommes de couleur mariés à des métropolitaines, soit ceux qui, en effet, peuvent ressentir avec le plus d'aigreur de n'être pas absolument assimilés à des hommes de race blanche) sont animés de sentiments « anti-blancs ». Or le moins qu'on puisse dire est que les faits généralement invoqués à l'appui de cette thèse s'avèrent peu convaincants.

[...] Mon commensal m'ayant dit que le journal communiste *L'Étincelle* avait publié sur ce procès des articles entachés de « racisme », je tins – et cela dans la mesure

même où j'attachais plus de poids à cette assertion que si elle avait émané de quelque autre témoin –, à me procurer les numéros où figuraient les textes incriminés; en vérité, les rédacteurs de L'Étincelle interprétaient l'incident et la décision du tribunal comme une marque de l' « attitude colonialiste et raciste » du gouvernement et de ses représentants qu'ils accusaient de pratiquer des « discriminations raciales », interprétation qu'il est évidemment permis de rejeter comme fallacieuse mais qu'on ne peut regarder comme raciste qu'à une seule condition : considérer que le racisme se définit par la simple croyance dans le racisme des hommes de l'autre race. Dans ce cas, faut-il le souligner, tout Blanc qui, se basant sur des faits insuffisamment analysés, taxe les gens de couleur de racisme « anti-blanc » se conduirait lui-même en raciste⁸.

Les incidents les plus menus de la vie quotidienne sont interprétés par certains comme les marques de ce sentiment d'hostilité foncier envers les Blancs [...]. Il semble qu'on touche du doigt l'essentiel du litige : comme les Blancs pris dans leur ensemble représentent d'une part la classe économiquement dominante et d'autre part la métropole où siègent les grands pouvoirs publics, un Blanc quel qu'il soit se trouve nécessairement plus exposé qu'un autre à la défiance en dehors même de tout sentiment d'ordre « raciste » ; pour qu'il en soit autrement, il faudrait tout d'abord que Blancs et gens de couleur cessent de figurer pratiquement les deux parties adverses dans les compétitions professionnelles et les conflits du travail, ce qui impliquerait évidemment un changement radical de la structure sociale.

S'il n'est pas téméraire d'affirmer que dans les conditions présentes – celles où se trouvent la Martinique et la Guadeloupe depuis leur départementalisation – on ne trouve aucune raison valable d'imputer à la population de couleur un sentiment qui la dresserait contre les Blancs en tant que gens d'une autre race, il n'en est, pas moins vrai que le souvenir de la vieille époque esclavagiste pèse encore lourdement sur les relations interraciales et que Martiniquais et Guadeloupéens de couleur s'avèrent extrêmement sensibles à tout ce qui peut leur paraître une séquelle de l'ancienne inégalité des droits, et cela peut-être plus encore dans leurs rapports avec les métropolitains, ces derniers (quelle que soit leur façon de se comporter) ne bénéficiant pas de l'accoutumance traditionnelle qu'on peut avoir des Blancs créoles.

La non-accoutumance des métropolitains aux mœurs du pays...

Aux métropolitains on reproche de ne guère se fréquenter qu'entre eux, alors que, moins nombreux et de ce fait plus isolés, ils s'agrégeaient plus volontiers à la société de couleur. De leur côté, la plupart des métropolitains se plaignent de se heurter à la réserve des milieux de couleur.

De telles fautes de savoir-vivre, qu'on peut juger menues, n'en sont pas moins lourdes de conséquences quand elles sont commises envers des gens généralement soucieux des formes et, de surcroît, plus disposés que d'autres à s'offenser, en raison du mépris ouvertement manifesté pendant des générations à l'égard de ceux qui n'étaient pas des Blancs; ce à quoi, émanant de quelque autre personne, les intéressés ne prêteraient peut-être aucune espèce d'attention revêt, si cela vient d'un Blanc de la métropole, une signification plus sérieuse car tout un passé d'humiliation se trouve ainsi rappelé, par quelqu'un qui ne saurait bénéficier du privilège (accordé plus ou moins aux Blancs originaires, quoi qu'on puisse penser d'eux) de constituer traditionnellement l'aristocratie du pays.

Que depuis cette époque (ou depuis la Libération, qui, selon les dires de certains, aurait été suivie d'une déception parce qu'elle avait donné à penser que le racisme serait enfin liquidé) la population de couleur soit portée ou non à une défiance susceptible de l'amener à juger les métropolitains avec plus de sévérité, il reste que des griefs sont couramment formulés contre ceux d'entre eux qui sont venus en Martinique et en Guadeloupe depuis la départementalisation. Alors que sous le régime colonial, dit-on, un certain nombre de métropolitains « étaient devenus du

pays », s'y étaient mariés ou, comme M. Eugène Revert, l'avaient étudié et s'y étaient fait de solides amitiés, les fonctionnaires de maintenant – mis à part ceux de l'Université, qui ont encore d'heureux contacts avec la population – donnent l'impression de « n'avoir pas de qualité », d'être venus « pour faire de l'argent » et de tirer des avantages dont ils bénéficient un sentiment de supériorité sur leurs collègues originaires ; on leur reproche aussi de vouloir tout « bousculer » et de regarder le pays comme à eux, du seul fait que les premiers occupants ont été les colons français, les esclaves africains n'ayant été importés qu'ensuite ; certains enfin, qui ont étudié ou travaillé en France, estiment qu'ils étaient traités d'une manière plus égalitaire par leurs camarades ou collègues qu'ils ne le sont ici et d'autres qui (comme c'est le cas de bien des Antillais de couleur) ont occupé un poste dans un des territoires coloniaux de l'Union française se plaignent d'être assimilés à des « indigènes » par les métropolitains alors qu'en Afrique noire ou en Indochine ils étaient traités comme des Européens.

[...] Fatigués au bout d'un certain temps par le climat, énervés par l'isolement insulaire et par l'ambiance de petite ville où l'on s'épie, ceux des métropolitains qui n'ont pas été poussés vers les îles par une vocation telle qu'ils feront bon marché d'ennuis dont ils reconnaîtront qu'une inestimable somme de beauté est là pour les dédommager sont fréquemment amenés à ressentir envers les gens de couleur qui constituent la masse de la population une animosité à laquelle leur dépit n'est pas étranger. « Je deviens raciste », dira tel qui se plaint d'être en butte à la défiance et, voyant dans cette attitude inamicale la preuve d'un sentiment racial s'exerçant contre lui, se juge en droit d'être raciste lui aussi. Les Blancs créoles, quand ils observeront pareille évolution de la part d'un métropolitain, ne manqueront pas d'en prendre note et tel d'entre eux vous dira malignement que bien des métropolitains, qui d'abord les accusent de racisme, deviennent « au bout de six mois » plus racistes encore qu'ils ne le sont eux-mêmes.

[...] Sur le plan des relations individuelles l'entente est, en effet, plus facile quand les positions respectives excluent dès le principe tout esprit de compétition et tout sentiment de frustration influant sur un partenaire qui s'inquiète d'être reconnu comme un égal et considère qu'à ce point de vue sa couleur, dont on tient compte injustement, constitue son seul handicap. Maintes personnes de couleur appartenant à cette intelligentsia trop prompte à la critique pour que, dans le milieu visé, on ne l'accuse pas d'avoir purement et simplement la « haine du Blanc » sous des formes plus ou moins voilées - affirment d'ailleurs qu'en dépit des frictions et des malentendus on ne saurait regarder le fossé comme définitivement creusé entre métropolitains et originaires de couleur. On commettrait, toutefois, une dangereuse erreur en voyant dans ces récriminations contre l'attitude des métropolitains d'aujourd'hui - considérés comme ne valant pas leurs congénères d'autrefois l'expression toute sporadique de la mauvaise humeur de quelques esprits chagrins et en pensant que, pour ce qui concerne à tout le moins la majorité des Martiniquais et Guadeloupéens, l'attachement à la métropole ne peut qu'avoir été affermi par la loi de départementalisation.

La départementalisation et l'avenir des Antilles

Michel Leiris évoque enfin les problèmes politiques liés à la départementalisation et les déceptions face à ce nouveau statut qu'il voit commencer à poindre lors de son enquête.

Non seulement on s'irrite de la lenteur avec laquelle sont mises en application les mesures d'ordre social (sécurité, allocations familiales, etc.) impliquées par le nouveau régime, mais on tend à lui imputer des difficultés qui tiennent à l'actuelle situation de la métropole et n'auraient probablement pas été moindres en régime colonial. Les Blancs créoles et autres Blancs chefs d'entreprises sont généralement hostiles à cette loi qui les oblige à payer des salaires plus élevés ainsi qu'à assumer

des frais sociaux (ce qui non seulement les gêne financièrement mais, disent-ils, incite la main-d'œuvre à moins travailler). La bourgeoisie de couleur y voit surtout le prétexte à un envoi de fonctionnaires qui lui fait craindre d'être éliminée de tous les postes de commande ; sa réaction fut des plus vives à l'égard des avantages que l'État avait cru bon d'accorder à ses agents venus de la métropole, cela, d'une part, en raison des conditions de vie effectivement plus incommodes pour des non-originaires et, d'autre part, dans le but de pallier les difficultés du recrutement, notables dans un pays où les gens apparaissent, dans l'ensemble, peu disposés à s'expatrier.

Bien qu'elle ait répondu à un vœu depuis longtemps formulé, la départementalisation paraît avoir abouti, jusqu'à présent, à ce résultat paradoxal qu'on se pense plus « martiniquais » ou « guadeloupéen » qu'à l'époque où n'avait pas été réalisée, sur le plan politique, l'intégration complète à la métropole. Selon le député-maire de Pointe-à-Pitre, M. Valentino, qui fut le principal opposant à la loi de départementalisation lorsqu'elle fut débattue au Parlement, l'excès de centralisation qu'elle lui paraît impliquer tendrait à mettre les Antillais français en posture de « minorité nationale ».

Parmi les tout jeunes gens qui font leurs études à Paris, il en est maintenant quelques-uns pour se poser, en fonction de la crise mondiale, la question de l'indépendance nationale et, au point de vue culturel, porter à la langue créole, conçue comme la langue antillaise, un intérêt que leurs aînés n'avaient pas. Mais il paraît probable que l'attitude à l'égard des représentants de la métropole se raidirait définitivement au cas où le changement de statut juridique édicté par la loi du 19 mars 1946 n'entraînerait pas les améliorations importantes qu'on en attend sur le plan très immédiat de la vie matérielle.

Toutefois, bien qu'il n'en reste plus de trace juridique, leur condition ancienne n'a pas cessé de peser sur eux dans une lourde mesure, puisque aujourd'hui encore un Noir des Antilles françaises est généralement un travailleur pauvre en face du Blanc son employeur et que l'union légitime entre originaires de couleur et originaires blancs demeure pour ces derniers un objet de scandale [...].

La question du surpeuplement se pose en termes plus abrupts; toutefois, elle interfère avec celle des relations interraciales dans la seule mesure où, dans les conditions présentes, la forte densité de la population est un facteur aggravant du bas niveau de vie de la masse de couleur et où seraient inéluctablement interprétées comme imbues de « racisme » les solutions, parfois préconisées, consistant à n'adopter aucune mesure susceptible d'encourager la natalité (ce qui serait senti comme discriminatoire) ou bien à susciter un courant migratoire vers la Guyane française (ce qui prendrait pour la plupart la signification d'une invitation à l'exil dans une région ingrate, ou même d'une sorte de déportation). Cette grave question mise à part, les conflits entre « usine » blanche et main-d'œuvre de couleur représentent le problème pratiquement le plus ardu, car on voit mal comment il pourrait être résolu en dehors d'une transformation profonde de la structure économique des deux îles. Mais on touche, ici, aux grands dilemmes sociaux en face desquels se trouve l'ensemble du monde contemporain et il ne convient pas à l'observateur sans passion qu'on s'attend à ce que soit l'ethnographe9 de s'engager sur ce terrain.

À la lecture de ces extraits, on peut se rendre compte de l'avance de Michel Leiris en matière de réflexion sur la question raciale. Certes son appréhension de la notion de race n'est pas exempte d'essentialisme. Nous sommes au début des années 1950, où subsiste une croyance confuse dans la réalité objective de la race (ou des « races » humaines, qu'il qualifie parfois même de « pures »). Il se situe en fait dans la ligne théorique ouverte en anthropologie par Boas et Kroeber, relayée en France par Paul

Rivet, directeur du Musée de l'Homme (comme l'atteste la revue Races et racisme, publiée de 1937 à 1939, en lien avec l'institution). Ces anthropologues considèrent qu'il existe d'évidentes différences phénotypiques, héréditaires, au sein de l'espèce humaine, mais elles n'impliquent pas à leurs yeux une inégalité. En outre, ils sont d'avis que, bien plus que l'hérédité, la « culture » - les manières dont les différentes sociétés donnent du sens au monde et organisent pratiquement la vie en communauté conformément à ce système de représentations - est dès lors centrale et propre à l'expérience humaine. Mais ils continuent à avoir une vision raciologique de la diversité humaine, décrivant malgré tout les populations en termes raciaux (on doit cependant mentionner des figures qui, dès les années 1930, s'opposent à cette vision, comme Henri Neuville [1933]10). La signification sociale, culturelle et politique de ces catégorisations est en revanche déjà perçue et analysée. En se centrant frontalement par une analyse de terrain face à la question raciale, Leiris fait figure de pionnier en termes de réflexion académique en France, dans un registre différent où se situe à la même époque Frantz Fanon, par ailleurs cité dans le texte. Il perçoit le caractère arbitraire, et donc construit de la race, mais le langage et les concepts ne sont pas encore là pour lui permettre d'en rendre compte. Son analyse pointe malgré tout remarquablement les composantes du critère racial (dans le cadre de ce que l'on peut désigner par le terme de « colorisme ») : appréciation des individus en fonction de leur apparence physique et en fonction de leur généalogie, donnant lieu à de multiples catégories de classement, et débouchant sur des pratiques sociales, marquées par les rapprochements ou les évitements, notamment en matière d'alliances matrimoniales. Il reste toutefois loin de l'approche constructiviste (théorisée à la même période par Charles Wagley avec la notion de « race sociale » puis étoffée plus tard par Michael Banton) (Wagley 1952, Banton 1971) aujourd'hui mobilisée par les chercheurs favorables à l'usage du mot « race » (Mazouz 2020), dans le cadre des débats qui font actuellement rage en France¹¹.

Dans le débat race/classe, si vif aujourd'hui en milieux militant et académique, Michel Leiris reste fidèle à une interprétation marxiste : s'il reconnaît l'importance de la race dans le positionnement des individus, il s'efforce toujours de rabattre cette position raciale sur une appartenance de classe. Il analyse bien comment, aux Antilles, les rapports sociaux issus de l'esclavage s'articulent avec le préjugé de couleur, sans que ces deux ordres de phénomènes se superposent tout à fait, conscient que les deux échelles, sociale et raciale, ont fini par ne plus coïncider parfaitement, même si l'infériorité, statistiquement parlant, se situe toujours du côté « noir », la « race » ne devenant qu'un simple élément de présomption, comme il le dit, de la position sociale... Conformément à cette orientation, Michel Leiris considère qu'aux Antilles « Blancs » comme « Noirs » accordent trop d'importance à la race, interprétant toutes les situations à travers ce prisme. Ce qui ne l'empêche pas de rendre finement compte de la logique raciale qui régit, ou du moins oriente, les rapports sociaux. Il explique notamment comment, malgré les ambiguïtés, le phénotype tient le rôle de marqueur social. Combinée à d'autres critères, la couleur renseigne en effet, en tant qu'empreinte corporelle, de manière relativement précise sur l'origine des personnes, notamment sur la place à laquelle étaient assignés leurs ascendants durant l'esclavage (le passage lumineux qu'il cite d'A. de Tocqueville est particulièrement révélateur à cet égard) (Bonniol 1992, 2020).

Se pose à cet égard l'épineuse question de l'autonomie de la race par rapport aux déterminations de classe, mais Leiris n'avance pas réellement dans sa résolution. On

peut évoquer ici, en comparaison, l'argumentation de Frantz Fanon, pour qui, aux colonies, les perspectives classiques de l'analyse sociale marxiste se brouillent: l'infrastructure devient superstructure, et l'on ne peut que constater une apparente « surdétermination par l'ordre racial du classement hiérarchique qu'opère la société sur elle-même » (Fanon 1952) et que c'est donc une production mentale, celle qui préside à l'ordonnancement racial, qui étalonne les individus et les groupes en présence. Ainsi peut s'ouvrir un nouveau fil argumentaire, auquel Leiris n'a pas eu accès : la race n'est pas une forme déguisée de la classe, ou du moins n'a correspondu avec elle que dans le bref instant de la formation coloniale. Dès le départ s'est mis en branle un processus qui, « en dessaisissant (les rapports raciaux) de leur fonction de rapport de production, a abouti à leur prégnance » et le critère racial a pu s'objectiver dans des groupes sociaux réels. En d'autres termes se développe l'autonomie distinctive des relations raciales dans le champ social: « les caractères phénotypiques acquièrent une valeur propre » (Jamard 1983). Ces caractères étant inscrits dans le biologique et héritables de génération en génération, le phénomène prend de ce fait une dimension temporelle au long cours... Signe dans lequel se superposent un signifié social (correspondant aux places respectives des individus liées à leurs phénotypes et à leurs ascendances) et un signifiant biologique (fondé sur la palette des phénotypes distinctifs et sur l'hérédité qu'ils expriment), la race induit une très grande viscosité des rapports sociaux ; par là, elle peut devenir un outil objectif de stabilisation de ces rapports : les stigmates attachés aux caractères raciaux permettent de reproduire les inégalités sociales, même là où la législation formelle les abolit, ce qui explique que la marque issue de l'esclavage ait pu se maintenir après l'abolition officielle de l'institution servile (Bonniol 1992) ...

En matière de racisme, Michel Leiris pose clairement le problème des définitions de ce dernier, précisées de manière nette, entre un sens strict – soit une idée, avec une intention et les actes qui l'accompagnent, inséparables d'un processus de domination ou d'exclusion, ainsi que du sentiment d'une supériorité légitimant cette domination ou exclusion: ce racisme que l'on peut qualifier de « suprémaciste », il n'en voit pas trace dans la société antillaise de son époque –, et un sens large qu'il voit au contraire à l'œuvre dans l'héritage d'un ordre socio-racial (même si toute idée de supériorité et toute traduction institutionnelle ont disparu), dont le reflet mental est le « préjugé » qu'il évoque longuement, impliquant surtout des phénomènes de séparation sociale, mais qui peuvent aussi être expliqués en termes de classes, comme dans les sociétés non racialisées, mais inégalitaires. Racisme que l'on qualifierait aujourd'hui de « structurel », imprégnant la société sans forcément mobiliser la conscience des acteurs, terrain favorable à la « racialisation des conflits », en fonction du positionnement racial des individus et quelles que soient les motivations de ceux-ci...

Cette opposition entre « racisme au sens strict » et « racisme au sens large » rappelle les débats académiques et militants actuels en France sur les définitions légitimes et pertinentes du racisme (« institutionnel », « systémique », « d'État » ou comme doctrine et idéologie) et de l'antiracisme (« moral », « politique » ou encore « identitaire »). Aux Antilles comme dans l'hexagone, en l'absence de discriminations raciales sanctionnées par la loi, comment considérer, nommer et combattre des mécanismes sociologiques complexes mais tangibles qui reproduisent domination, inégalités et préjugés raciaux ? Les lois raciales du régime de Vichy et la ségrégation raciale aux États-Unis semblent implicitement façonner les représentations que Leiris se fait du « racisme au sens strict ». L'impact social et politique objectivement moindre

du « racisme au sens large » qu'il observe aux Antilles explique la nuance qu'il semble vouloir établir.

La question d'un éventuel « racisme anti-blanc », si souvent soulevée aujourd'hui, est déjà abordée par Leiris, qui la rencontre à l'occasion dans le discours de ses informateurs « blancs » : ce racisme, si on peut le désigner ainsi, ne peut être selon lui comparable au racisme exercé par le groupe racialement dominant, car il répond à des frustrations de classe nées de la domination ou de concurrence entre groupes sociaux. Il n'y a pas en effet de système sous-jacent de discriminations sociales, économiques, politiques dans lequel il s'inscrirait... L'éventuel racisme des dominés ne relèverait dans ces conditions que de ce qu'Albert Memmi appellera plus tard (1982) un « racisme édenté » (Memmi 1982), incapable de s'articuler à une quelconque domination. Leiris perçoit bien, par ailleurs, que l'allégation d'un racisme attribué à un individu ou à un groupe, quelle que soit sa cible, relève au premier chef d'une imputation, à savoir un jugement mental par lequel on imagine le comportement ou la pensée d'une autre personne, sans avoir accès à la réalité de cet acte ou de cette pensée. Les informations utilisées pour scruter ce jugement relèvent donc de données discursives, et la réalité de ce qui est désigné dans l'imputation demeure hors de l'analyse, sauf à entreprendre une démarche de vérification, invalidant ou confirmant le discours imputatif (démarche à laquelle il se livre parfois lui-même, comme lorsqu'il examine le contenu d'un article du journal communiste L'étincelle, taxé de racisme anti-blanc). Le thème de cet éventuel « racisme anti-blanc » est revisité à la lumière de son allégation fréquente par les métropolitains, dans un jeu d'imputations croisées avec la population de couleur. Il en résulte que l'accusation de racisme anti-blanc relève de la croyance dans le racisme de ceux de l'autre « race ». Mais c'est là, comme le remarque Leiris, accorder une importance spécifique au critère de race (impliquant une attitude qui consiste à vouloir tout interpréter en termes de race, faisant de celle-ci l'alpha et l'oméga de toute relation sociale) et tomber soi-même dans le travers que l'on entend dénoncer... Réflexion qui demeure toujours d'actualité dans la France contemporaine...

25 Se focalisant sur la présence récente, du moins en plus grand nombre, des métropolitains aux Antilles, il montre bien comment, même s'ils sont réputés moins imprégnés du préjugé racial que les Blancs créoles, ils n'en sont pas moins intégrés dans le jeu racial local, assignés et/ou s'auto-assignant à la catégorie de « Blancs ». Les rapports avec la métropole étant devenus plus étroits, nombreux, constate-t-il, sont également les Antillais qui se rendent en métropole, où, confrontés à une majorité « blanche », ils se heurtent eux aussi à une assignation, renvoyés à leur couleur, « surdéterminés de l'extérieur » (est rappelée à ce titre cette formule proposée juste avant la sortie du texte de Leiris par F. Fanon dans son ouvrage Peau noire, masques blancs), même si, dans cette France hexagonale des années 1950, la couleur n'est pas socialement opérante, au sein d'une population restée jusqu'alors relativement homogène du point de vue phénotypique, ce qui place au premier plan la variable sociale dans le positionnement des individus sur l'échelle des richesses, des pouvoirs et des prestiges. L'ethnographie de Leiris aborde toutefois, subrepticement, la préhistoire d'une question raciale et coloriste dans la « métropole », lorsqu'il analyse les préjugés des métropolitains aux Antilles. La croyance en la sauvagerie et la primitivité des personnes « noires » est alors partagée par de nombreux Français « blancs » sur le territoire européen12.

Soixante-six ans plus tard, la donne a toutefois manifestement changé, du fait de la présence sur le territoire hexagonal de certains descendants de travailleurs immigrés pauvres, originaires des anciennes colonies françaises d'Afrique. Leur type physique, corrélé à leur patronyme, est en effet souvent considéré comme le marqueur d'une altérité raciale et culturelle, ainsi que d'un statut social subalterne. À tort ou à raison, ce marqueur est associé, d'une part au pays ou à la culture d'origine des ascendants, et, d'autre part aux subcultures urbaines marginalisées des quartiers défavorisés, où cette frange de la population française est surreprésentée. L'ascension sociale ne suffit pas entièrement à effacer les préjugés. Cette évolution démographique a fait émerger, sur le territoire hexagonal, une question raciale articulée à des considérations de classe, sans se confondre entièrement avec elles. L'analyse minutieuse que livre Leiris de ces mécanismes complexes déjà à l'œuvre aux Antilles, plus d'un demi-siècle plus tôt et selon des modalités différentes, suggère donc des pistes de comparaisons pertinentes.

Michel Leiris s'autorise enfin à parler de l'avenir, exprimant quelques remarquables prémonitions: installation, chez certains jeunes, de la question de l'indépendance nationale (qui devait effectivement monter en puissance à la fin des années 1960 et dans les années 1970-1980); intérêt pour la langue créole, qui a indéniablement grandi dans le débat public local à partir des années 1970 et qui n'a pas faibli depuis, conjointement avec l'affirmation d'une fierté culturelle locale. Ce que révèle Leiris s'inscrit dans une histoire plus longue de la politisation d'une conscience culturelle, mais aussi raciale, « noire » aux Antilles (Sainton 2000), tout en annonçant l'influence croissante des mouvements indépendantistes (Blerald 1988).

En 2009, les grèves générales qui ont paralysé la Guadeloupe et la Martinique ont actualisé la critique anticolonialiste et anticapitaliste, en prenant en compte la tertiarisation des économies antillaises, qui reposent entièrement sur la consommation de produits importés d'Europe (Bonniol 2011, Gordien 2013, Bonilla 2015, Odin 2019). La question de la spécificité culturelle demeure centrale et continue d'être liée, dans certains cercles, à une conscience raciale politisée aujourd'hui de manière plus radicale. L'adoption d'un mode de vie et l'adhésion à des valeurs et à un paradigme de pensée façonnés par la modernité occidentale sont perçues par une certaine frange de l'opinion comme l'acceptation d'une domination qui prolonge indéfiniment les effets du colonialisme. Au sein de quelques cercles lettrés « noirs » mais aussi « indiens », même lorsqu'une ascension sociale s'est produite, ou peut-être précisément lorsque cela a été le cas, se renforce un désir de remettre en cause à tout prix l'idée d'une infériorité raciale et culturelle à travers des tentatives de renouer avec une essence vierge d'apports français ou européens, en référence à des cultures ou des civilisations précoloniales africaines ou indiennes. S'inscrivant dans une tendance plus générale, cette quête de ce que Glissant appelle l'« identité racine » est l'une des évolutions notables survenues depuis la publication du livre de Leiris.

Une dernière leçon peut enfin être tirée de la lecture de Michel Leiris, dont on connaît l'engagement antiraciste et anticolonialiste, lorsqu'on se rapporte à la dernière phrase de son texte: face aux dilemmes sociaux du monde, aujourd'hui autant qu'hier, il convient que l'« ethnographe » ne sorte pas du rôle de « l'observateur sans passion » qui est attendu de lui, loin des invectives et des manifestations d'intolérance qui troublent le débat contemporain sur la question raciale.

BIBLIOGRAPHIE

Banton, Michael. 1971. Sociologie des relations raciales. Paris: Payot.

Blerald, Alain-Philippe. 1988. La question nationale en Guadeloupe et en Martinique. Paris : L'Harmattan.

Bonilla, Yarimar. 2015. Non-Sovereign Futures: French Caribbean Politics in the Wake of the Disenchantment. Chicago: University of Chicago Press.

Bonniol, Jean-Luc. 1992. La couleur comme maléfice. Une illustration créole de la généalogie des « Blancs » et des « Noirs ». Paris : Albin Michel.

Bonniol, Jean-Luc. 2011. « Janvier-mars 2009, trois mois de lutte en Guadeloupe. » Les Temps Modernes 1 : 662-663.

Bonniol, Jean-Luc. 2020. « (T)Race. La couleur de la peau. Inscription corporelle d'une origine servile. » Ethnologie française 178 : 299-312.

Fanon, Frantz. 1952. Peau noire, masques blancs. Paris, Éditions du Seuil.

Gordien, Ary. 2013. « Guadeloupe, l'après LKP : Anticolonialisme, identité et vie quotidienne. » Revue Asylon(s) 11.

Jamard, Jean-Luc. 1983. « Réflexions sur la racialisation des rapports sociaux en Martinique : de l'esclavage biracial à l'anthroponymie des races sociales. » *Archipelago* 3-4 : 47-81.

Mazouz, Sarah. 2020. Race. Paris: Anamosa.

Maurel, Chloé. 2007. « La question des races. Le programme de l'Unesco. » *Gradhiva* 5 : 114-131, http://journals.openedition.org/gradhiva/815.

Memmi, Albert. 1982. Le racisme. Définition, description, traitement. Paris : Gallimard.

Neuville, Henri. 1933. L'espèce, la race et le métissage en anthropologie : Introduction à l'étude de l'anthropologie générale. Paris : Masson et Cie.

Odin, Pierre. 2019. Pwofitasyon : luttes syndicales et anticolonialisme en Guadeloupe et en Martinique. Paris : la Découverte.

Sainton, Jean-Pierre. 2000. Les nègres en politique : couleur, identités et stratégies de pouvoir en Guadeloupe au tournant du siècle. Villeneuve-D'Ascq : Presses universitaires du Septentrion.

Wagley, Charles. 1952. Races et classes dans le Brésil rural. Paris: Unesco.

NOTES

- 1. Nous remercions Jean Jamin, exécuteur testamentaire de Michel Leiris, de nous avoir permis la reproduction, *in extenso*, de ces extraits.
- 2. Sur ces visites, voir Jean Jamin, « Rendez-vous manqué avec le vaudou », *Gradhiva* 1, 2005, p. 225-231 : https://doi.org/10.4000/gradhiva.375.
- 3. Saint-Claude, localité au-dessus de Basse-Terre et la route de Didier, au-dessus de Fort-de-France, sont les lieux privilégiés d'implantation des secteurs blancs de la société guadeloupéenne et martiniquaise. Malgré les différences marquantes entre les Blancs créoles de la Martinique (longtemps plus représentés dans la culture académique et populaire française) et ceux de la

Guadeloupe, ce sont leurs points communs qui sont aujourd'hui le plus souvent retenus, de sorte que leur situation tend à être amalgamée. Cette association s'explique aussi par l'installation de familles blanches créoles martiniquaises en Guadeloupe à partir du milieu du vingtième siècle. Il en résulte que, à partir des années 1980, en Guadeloupe, le terme de « Blanc pays » est graduellement tombé en désuétude au profit de celui de « Béké » (note de JLB et AG).

- **4.** Leiris ignore qu'en créole des Antilles françaises, « neg » et « nègres » sont, encore aujourd'hui, les seuls équivalents de « noir »/« noire ». En français des Antilles, « nègre » et « négresse » sont d'ailleurs parfois utilisés dans le même sens, sans aucune connotation péjorative. En créole haïtien, « neg » perd toute signification raciale pour désigner le genre humain, la collectivité ou tout individu mâle. « Blan » signifie en contraste « étranger », sans distinction de couleur (note de JLB et AG).
- 5. Beaucoup de ces catégories, essentiellement généalogiques, sont aujourd'hui tombées en désuétude, notamment en Guadeloupe. Seul demeure d'un usage courant le terme phénotypique de « chabin » et « chabine » (on peut remarquer l'excellence de la description qu'en donne Leiris) avec des qualificatifs pour nuancer l'appréciation de la teinte (comme « chabine dorée »), tandis que des précisions sont données sur la texture et la longueur des cheveux (note de JLB et AG).
- 6. Ces analyses font écho à des stéréotypes qu'ont, encore aujourd'hui, des cercles de guadeloupéens lettrés « de couleur » sur les Blancs créoles et inversement. Les premiers tendent à juger négativement ce qu'ils perçoivent comme un manque de culture et des centres d'intérêts limités (les affaires et des loisirs en lien surtout avec la mer et les bateaux) des seconds. Parallèlement, certains entrepreneurs blancs créoles reprochent aux milieux éduqués « de couleur » de préférer les vocations « intellectuelles » (jugées d'autant plus inutiles qu'ils pensent qu'elles vont de pair avec des convictions anticolonialistes), à l'entrepreneuriat, créateur de richesse (note de JLB et AG).
- 7. Souligné par nous...
- 8. Souligné par nous.
- 9. Souligné par nous.
- 10. « Peuples ou races », Encyclopédie française, Paris, Larousse, 1936.
- **11.** Pour une analyse succincte de l'évolution de la définition de la notion de race en anthropologie, voir l'introduction de Wade, Peter, *Race And Ethnicity In Latin America*, Londres : Pluto Press, 1997, 6-14.
- 12. Le préjugé de couleur ayant lentement diffusé, depuis son foyer colonial, dans les esprits, cet imaginaire racialisé a été renforcé à partie de la seconde colonisation, relayé par les manuels scolaires et les expositions coloniales ainsi que par la publicité, mais aussi, dans un autre sens, par l'engouement pour le jazz et les « arts nègres » à partir de l'entre-deux-guerres. Voir à ce propos Raymond Bachollet, *Négripub : l'image des Noirs dans la publicité*, Paris : Somogy, 1992 et Berliner, « Dancing dangerously : colonizing the exotic Bal Negre in the inter-war years », *French Cultural Studies* 12 (1), 2001.

RÉSUMÉS

Michel Leiris publie en 1955 Contacts de civilisations en Martinique et en Guadeloupe sous l'égide de l'Unesco. Texte remarquable par la finesse et l'acuité de l'analyse face à des sociétés structurées historiquement par le critère racial, et par ses intuitions théoriques, fort en avance sur son temps, du moins pour la recherche française, dans le domaine des relations raciales. Fidèle à une

orientation théorique marxiste, il s'efforce, tout au long du tableau qu'il dresse d'une structure socio-raciale complexe, de pointer les correspondances problématiques entre « races » et classes. Mais il va bien au-delà, dévoilant toutes les dimensions et les effets du critère racial de classement : évaluation phénotypique des individus, contrôle généalogique et gouvernance des alliances... Mettant en évidence un préjugé racial, matrice d'une racialisation inévitable des conflits sociaux, il le situe face au racisme stricto sensu, abordant même, de manière tout à la fois mesurée et critique, le problème d'un éventuel racisme « anti-blanc ». Les rapports entre métropolitains et originaires lui permettent de revisiter ce dernier cas de figure et d'évoquer in fine le problème, au mitan des années 1950, de la récente départementalisation et de l'avenir de ces territoires ultra-marins, tel qu'il pouvait alors le pressentir. Ces extraits de texte sont enfin mis en perspective par rapport aux avancées contemporaines de l'étude des phénomènes raciaux.

In 1955 Michel Leiris published Contacts of Civilizations in Martinique and Guadeloupe under the aegis of UNESCO. Remarkable text, for the fitness and acuity of its analysis faced with societies historically structured by the racial criterion, and for its theoretical intuitions, well ahead of its time, at least for French research, in the field of race relations. Faithful to a Marxist theoretical orientation, Michel Leiris strives, throughout his account of a complex socio-racial structure, to point out the problematic correspondences between "races" and classes. But it goes much further, revealing all the dimensions and effects of the racial classification criterion: phenotypic evaluation of individuals, genealogical control and governance of alliances... Highlighting a racial prejudice, matrix of an inevitable racialization of social conflicts, he situates it in relation with racism stricto sensu, even tackling, from a both measured and critical way, the problem of a possible "anti-white" racism. The relations between metropolitan and native people allow him to revisit this latter case and ultimately recall the problem of the recent departmentalization and the future of these ultra-marine territories in the mid-1950s, as it could at this time sense it. These text excerpts are finally put into perspective in relation to contemporary advances in the study of racial phenomena.